

annuel 1973/1974 rappo
1974 rapport annuel 1973



Expansion
Économique
Régionale

Regional
Economic
Expansion

1973 - 1974
rapport annuel

©
Information Canada
Ottawa, 1975
Nº de cat. RE1-1974

TABLE DES MATIÈRES

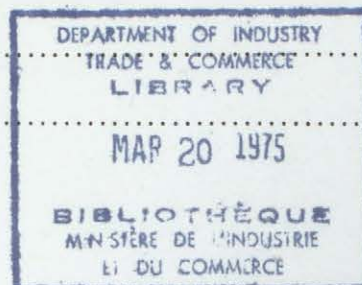
Introduction	1
Carte du Canada	2
Organigramme du ministère	3

Partie I ORIENTATION ET ORGANISATION

Orientation de la politique	7
Exploitation des possibilités de développement	7
Stimulants industriels	7
Programmes divers	7
Organisation	9

Partie II APPLICATION DES PROGRAMMES PAR RÉGION

Région de l'Atlantique	12
Terre-Neuve	14
Île-du-Prince-Édouard	16
Nouvelle-Écosse	18
Nouveau-Brunswick	20
Région du Québec	24
Région de l'Ontario	29
Région de l'Ouest	33
Manitoba	35
Saskatchewan	37
Alberta	39
Colombie-Britannique	40



INTRODUCTION

Le ministère de l'Expansion économique régionale a pour but de faciliter la croissance économique et le relèvement social au Canada, par des ententes fédérales-provinciales, des programmes spéciaux et des activités afin d'accroître les possibilités de développement et de les améliorer dans les diverses régions du pays.

Pendant l'exercice financier 1973-1974, le ministère a entamé la phase de mise en application découlant d'une révision générale de sa politique, entreprise l'année précédente.

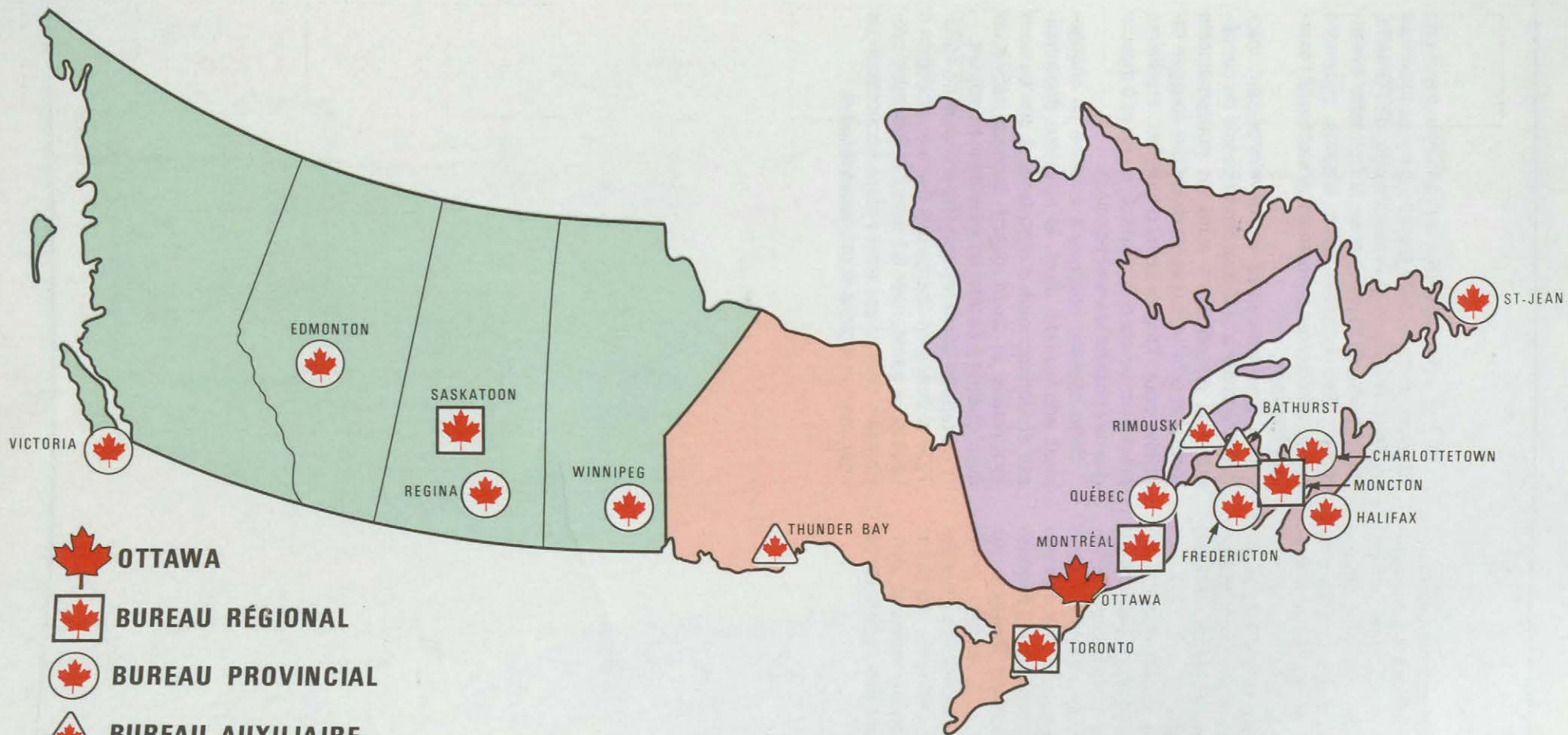
Cette révision accentuait la nécessité d'une approche innovatrice et multidimensionnelle face au problème de l'inégalité des possibilités de développement au Canada. Fondamentalement, cette "nouvelle approche" repose sur des mécanismes de consultation et de discussions étroites et constantes avec les autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et le secteur privé. Dans la pratique, c'est l'entente-cadre de développement (ECD) et les diverses ententes auxiliaires ou "pactes exécutoires" conclus entre le gouvernement fédéral et chacune des provinces qui en permettent l'application.

Au cours de 1973-1974, des ententes-cadres de développement ont été signées avec les provinces de Terre-Neuve, de la Saskatchewan, de l'Ontario, de l'Alberta, du Québec et de la Colombie-Britannique. Des ententes avec d'autres provinces étaient imminentes au moment où s'achevait l'exercice financier.

Ces ententes-cadres de développement marquent le début d'une nouvelle décennie de coopération et d'association entre les gouvernements fédéral et provinciaux et instituent des rouages officiels pour l'élaboration d'ententes auxiliaires précises avec chaque province, au fur et à mesure que des possibilités sont décelées.


Cette nouvelle politique a entraîné un changement administratif; ainsi, le ministère décentralisait en donnant plus d'importance à ses bureaux provinciaux et créait quatre bureaux régionaux avec, chacun à sa tête, un sous-ministre adjoint.


Ce rapport décrit les activités en cours en 1973-1974 et donne un aperçu des plans et stratégies à venir pour coordonner les mesures fédérales-provinciales et favoriser ainsi l'essor économique de chacune des régions et provinces du pays.



 **OTTAWA**

 **BUREAU RÉGIONAL**

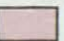
 **BUREAU PROVINCIAL**

 **BUREAU AUXILIAIRE**

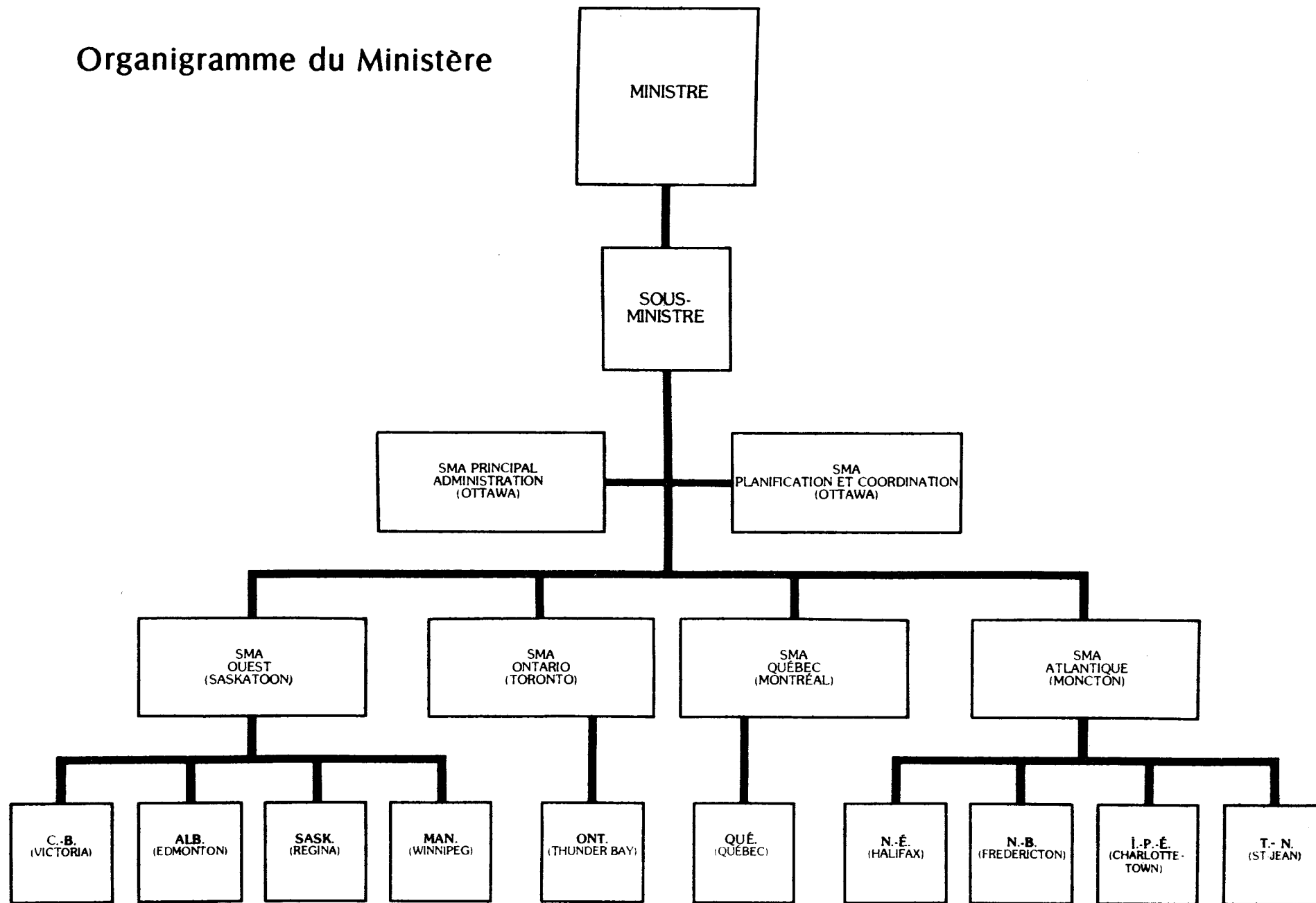
 **RÉGION DE L'OUEST**

 **RÉGION DE L'ONTARIO**

 **RÉGION DU QUÉBEC**

 **RÉGION DE L'ATLANTIQUE**

Organigramme du Ministère



Partie I
ORIENTATION ET ORGANISATION



ORIENTATION DE LA POLITIQUE

La politique de la nouvelle approche du ministère s'attache à trois principaux domaines: l'exploitation des possibilités de développement, les stimulants industriels et les programmes divers.

EXPLOITATION DES POSSIBILITÉS DE DÉVELOPPEMENT

Les ententes-cadres de développement (ECD) conclues entre le ministère et chacun des gouvernements provinciaux chapeautent, sous une formule à la fois globale et particulière, les activités liées à l'identification et à la poursuite des grandes possibilités de développement dans les diverses provinces.

L'ECD se veut un cadre pour la coordination des mesures fédérales et provinciales visant à réaliser le potentiel de croissance économique et sociale dans une province en particulier. L'entente institue une décennie d'association étroite et coordonnée entre le gouvernement fédéral et une province. Elle comporte un énoncé général des objectifs et une stratégie d'ensemble pour les atteindre, et précise l'étendue des activités et les genres de coopération et d'appui qui seront nécessaires. L'ECD est avant tout un document habilitant; aussi ne prévoit-elle pas d'engagements précis de ressources, qu'on trouvera plutôt dans les ententes auxiliaires qui décrivent en détail les projets et programmes particuliers.

Comme on l'a mentionné ci-dessus, on a signé durant l'année financière des ECD distinctes avec six provinces et on prévoit qu'à la fin de 1974, des ententes auront été conclues avec toutes les provinces, à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard, où un Plan d'ensemble de développement de quinze ans, signé en 1969, reste en vigueur. Vers la fin de l'exercice financier, deux ententes auxiliaires étaient signées et plus d'une douzaine en étaient à un stade avancé de la planification. On trouvera de plus amples détails sur les ECD et les ententes auxiliaires dans les sections régionales du présent rapport.

STIMULANTS INDUSTRIELS

La Loi sur les subventions au développement régional (LSDR) prévoit des mesures pour stimuler l'implantation, la modernisation ou l'agrandissement d'entreprises de fabrication et de transformation et de certains établissements commerciaux.

Les stimulants peuvent prendre la forme de subventions ou de garanties de prêts qui visent à ac-

croître ou à conserver les possibilités d'emploi dans certaines régions du Canada, déterminées par le gouverneur en conseil.

Aux termes de la Loi des stimulants au développement régional, on met aussi des subventions et des garanties de prêts à la disposition des entreprises désireuses d'implanter, d'agrandir ou de moderniser des établissements dans des régions déterminées par le gouverneur en conseil, après consultation entre le ministère et les gouvernements provinciaux.

La révision générale de la politique a entraîné une modification du programme LSDR; c'est ainsi qu'on a désigné des régions du pays, s'étendant à l'échelle de la province, pour recevoir de l'aide: Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Manitoba, la Saskatchewan, le Québec (à l'exception du corridor Montréal-Hull) et le nord de l'Ontario. La Loi, modifiée et ratifiée, est entrée en vigueur le 1^{er} avril 1974. On pourra accorder des subventions, par l'entremise des ententes auxiliaires, aux industries basées sur une ressource naturelle dans les régions rurales de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Les sections régionales du présent rapport renferment de plus amples détails sur les stimulants industriels octroyés dans chaque province au cours de l'exercice financier 1973-1974.

PROGRAMMES DIVERS

Afin de satisfaire aux besoins des régions rurales, de soutenir des industries fondamentales comme la pêche, l'agriculture et les forêts et d'aider les autochtones du Canada, le ministère administre en outre les programmes suivants:

Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA) — Ce programme est administré dans le cadre d'ententes à frais partagés conclues avec les gouvernements provinciaux et vise à améliorer les possibilités de revenu et d'emploi des personnes habitant les régions rurales. Les activités varient d'une province à l'autre, mais elles comprennent généralement des mesures visant à favoriser une utilisation plus rationnelle des terres, la conservation des réserves d'eau et l'amendement des sols. On cherche également à diversifier l'activité économique rurale et on applique des programmes spéciaux de relèvement social. Des ententes ARDA sont en vigueur dans toutes les provinces, sauf dans l'Île-du-Prince-Édouard, où des activités semblables se poursuivent dans le cadre d'un Plan d'ensemble de développement.

Loi sur l'Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP) — La conservation des eaux dans les exploitations agricoles et la rationalisation de l'utilisation des terres ont toujours été les principales activités de l'ARAP et celles-ci conservent leur importance. Toutefois, l'ARAP modifie graduellement son champ d'action pour devenir un instrument de mise en oeuvre des divers programmes de relèvement et de développement dans l'ouest du Canada. La Loi est en vigueur depuis 1935. Dans le cas de l'ARAP, le ministère publie un rapport annuel distinct qu'on peut obtenir sur demande.

Fonds de développement économique rural (FODER) — Les programmes administrés aux termes de ce plan sont adaptés aux besoins particuliers de développement des régions auxquelles ils s'appliquent et comportent un large éventail de mesures dans des secteurs tels que l'aménagement de l'infrastructure, la rationalisation de l'utilisation des ressources, le développement des services de loisirs, l'enseignement élémentaire et l'orientation.

Programme des zones spéciales: aide à l'aménagement de l'infrastructure — Ce programme est administré dans le cadre d'ententes fédérales-provinciales prévoyant l'octroi d'une aide financière pour l'aménagement de certains éléments d'infrastructure nécessaires à une agglomération donnée. Entre autres projets admissibles, on note la construction de routes, la pose de canalisations d'eau et d'égouts, l'aménagement de parcs indus-

triels et la construction d'écoles. Les zones spéciales touchées par des ententes de ce genre sont décrites dans les diverses sections régionales de ce rapport.

Programmes complémentaires — Le ministère appuie d'autres mesures conçues pour répondre aux besoins propres de certaines régions. A titre d'exemple, mentionnons les ententes sur l'exploitation minérale en vigueur à Terre-Neuve et au Nouveau-Brunswick, de même que les programmes de cartographie et d'arpentage visant à aider les provinces de l'Atlantique à améliorer leur système d'enregistrement des titres de biens-fonds. Mentionnons aussi le programme de la réinstallation de Terre-Neuve. Ce programme, administré par le gouvernement de Terre-Neuve mais financé conjointement par le ministère et la province, a pour but de venir en aide aux familles ou aux particuliers qui désirent quitter les villages côtiers isolés de Terre-Neuve pour aller vivre dans des agglomérations offrant un plus grand éventail de possibilités d'emploi, ainsi que de meilleurs services de santé, d'enseignement et autres.

Le ministère administre également, au nom du ministère des Finances, le Fonds d'investissement pour les projets d'hiver grâce auquel, partout au Canada, les municipalités peuvent bénéficier de prêts leur permettant de réaliser divers projets de construction qui créent des emplois pendant l'hiver, au moment où le taux de chômage est le plus élevé.

ORGANISATION

Durant l'exercice financier 1973-1974, le ministère a terminé un vaste programme de réorganisation accentué sur la décentralisation.

A l'heure actuelle, le ministère est bien représenté par quatre bureaux régionaux: à Moncton (Nouveau-Brunswick), Montréal (Québec), Toronto (Ontario) et Saskatoon (Saskatchewan); avec, chacun pour les diriger, un sous-ministre adjoint. De plus, on a établi des bureaux avec des pouvoirs plus étendus dans chacune des dix provinces. Grâce à cette nouvelle mesure de décentralisation, le ministère a, non seulement raffermi sa présence et mieux intégré ses fonctions, mais il peut désormais administrer plus efficacement ses programmes (particulièrement le programme d'aide au développement régional) et s'appliquer à l'identification et à l'élaboration d'ententes auxiliaires ou "pactes exécutoires" avec chacune des provinces. D'où une amélioration des possibilités de coordination et de coopération avec les autres minis-

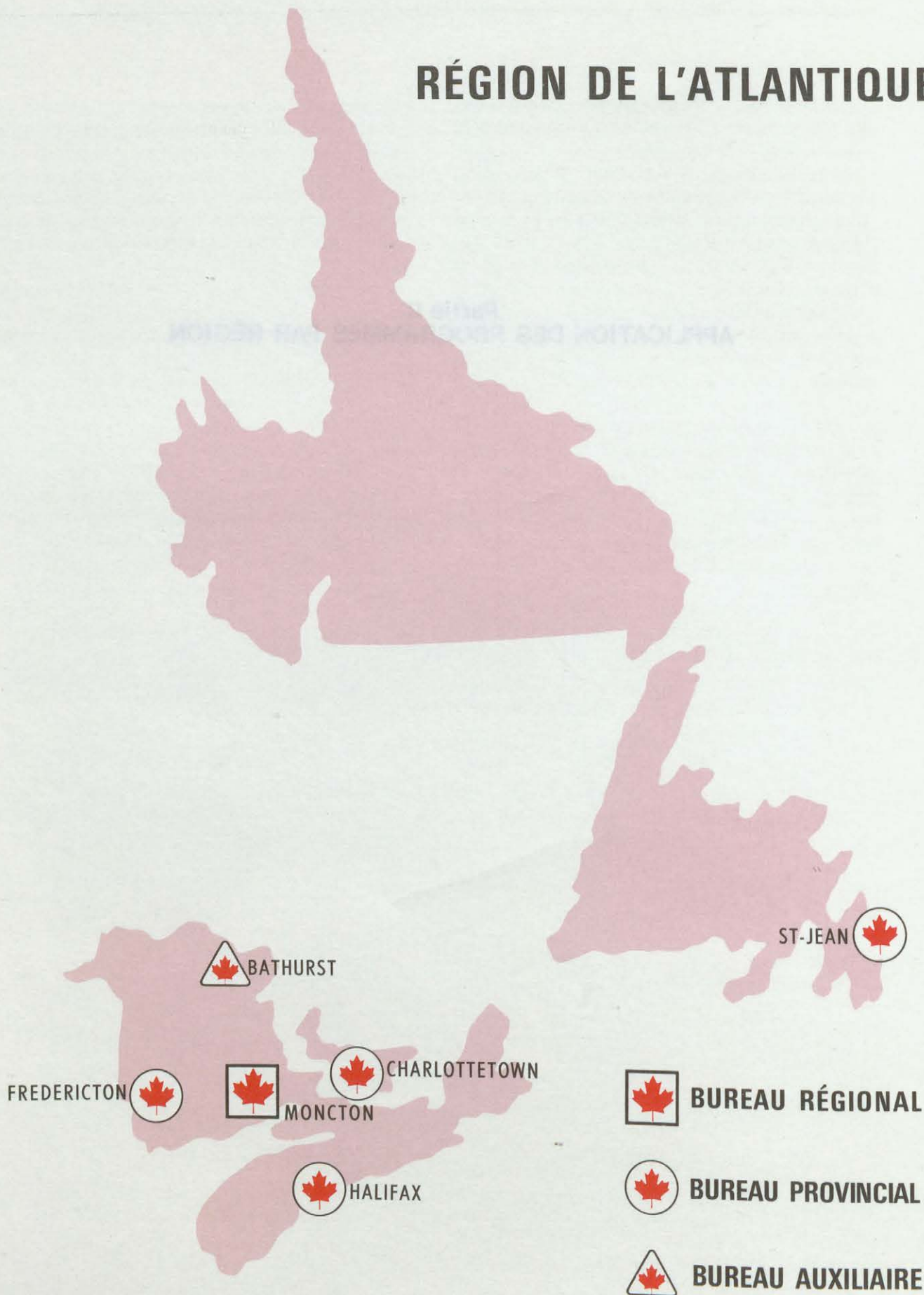
tères fédéraux et, aspect très important, avec les gouvernements provinciaux, dans les domaines d'intérêt commun.

La décentralisation et le renforcement des opérations régionales et provinciales sont maintenant choses faites et le rôle de l'administration à Ottawa repose essentiellement sur les fonctions de coordination et d'appui.

Le déplacement des activités du ministère de l'Expansion économique régionale vers les diverses régions du Canada, les programmes en cours et les nouvelles stratégies actuellement discutées marquent un éloignement, tant sur le plan des structures que des opérations, des méthodes traditionnelles du gouvernement fédéral. Il s'agit vraiment d'une nouvelle approche de développement conçue en vue de promouvoir la croissance sociale et économique des provinces et avec pour objectif global de contribuer à la qualité de la vie de tous les Canadiens.

Partie II
APPLICATION DES PROGRAMMES PAR RÉGION

RÉGION DE L'ATLANTIQUE



L'exercice financier 1973-1974 a amené à la fois des changements et des progrès dans les quatre provinces de l'Atlantique.

Parmi les principales réalisations, on compte la signature de l'entente-cadre de développement de Terre-Neuve, la première du genre à être signée avec une province. De plus, on a entamé des pourparlers avec les provinces de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick en vue de l'élaboration de telles ententes-cadres.

De nombreuses ententes auxiliaires avec Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick étaient aussi en préparation et doivent être signées au cours du nouvel exercice financier.

Dans l'Île-du-Prince-Édouard, le MEER a concentré ses efforts sur la réalisation du Plan d'ensemble de développement de quinze ans, qui a été signé en 1969. Les deux administrations ont entrepris une évaluation des projets commencés au cours des cinq dernières années du Plan et amorcé les travaux de planification pour la seconde phase.

Pendant l'année, le ministère a subventionné 134 projets industriels susceptibles de créer 3,739 emplois dans le cadre de son programme d'aide

au développement régional.

Les ententes spéciales sur les routes à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, et les ententes sur les zones spéciales avec la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick ont toutes été modifiées afin d'ajouter des fonds pour la mise en oeuvre de nouveaux projets de développement.

L'entente FODER pour le nord-est du Nouveau-Brunswick, modifiée le 5 septembre 1972, en était à sa première année complète d'application. Divers projets et programmes entrepris par le Canada et la province ont entraîné des dépenses d'environ \$5.8 millions de la part du MEER.

Le Nouveau-Brunswick est la seule province où une société de relance poursuit encore ses activités. Ce programme, commencé en 1966, avait pour but de développer et d'expérimenter de nouvelles méthodes pour aider les gens à s'adapter sociologiquement à des changements.

En Nouvelle-Écosse, la *Metropolitan Area Growth Investments Ltd. (MAGI)*, établie pour stimuler l'essor de la zone de Halifax-Dartmouth, est entrée en activité pendant l'exercice financier.

EXPLOITATION DES POSSIBILITÉS DE DÉVELOPPEMENT

Le premier février 1974, le gouvernement fédéral et le gouvernement de Terre-Neuve ont signé la première entente-cadre de développement au Canada. Cette entente met l'accent sur l'épanouissement des ressources humaines de la province. Les priorités industrielles vont aux forêts, à la pêche, à l'agriculture, au tourisme, à l'océanographie, à la construction et à l'exploitation des minéraux.

L'entente prévoit également la conclusion de nombreuses ententes auxiliaires couvrant le large éventail des possibilités de croissance de Terre-Neuve. La négociation de ces ententes était déjà bien avancée à la fin de l'exercice financier 1973-1974 et on s'attendait qu'au moins cinq d'entre elles seraient signées au cours des mois suivants, dans les domaines de la pêche, des forêts et des routes.

STIMULANTS INDUSTRIELS

Depuis la mise en application du programme LSDR en 1969 jusqu'au 31 mars 1974, le ministère s'est engagé à verser \$10,975,251 en subventions à 85 entreprises de Terre-Neuve. Ce montant est fondé sur des prévisions d'investissement de capitaux en actif admissible de l'ordre de \$31,883,420 et sur la création éventuelle de 2,783 emplois. Les versements à valoir sur ces offres se sont élevés à \$4,335,902 durant cette période.

DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL SPÉCIAL

Au cours de 1973-1974, la Société de développement de Terre-Neuve et du Labrador a poursuivi ses activités pour compléter le programme LSDR en assurant aux petites entreprises une aide dans les domaines du financement, de l'administration et de la commercialisation.

PROGRAMMES DIVERS

ZONES SPÉCIALES

Saint-Jean — On a poursuivi les travaux relatifs à la route du port de Saint-Jean, à l'immeuble de la faculté de génie de l'université Memorial, au parc industriel Donovan, ainsi que des études sur le réseau d'égouts de Saint-Jean et le réseau d'adduction d'eau de la région de Saint-Jean. L'égout collecteur du parc de Virginia, le réseau d'adduction d'eau de Holyrood, le chemin de Carbonear et

l'école secondaire de Saint-Jean-Ouest sont terminés. De plus, les travaux ont commencé à l'école intermédiaire de Mount Pearl, à l'école élémentaire de Saint-Jean-Ouest et au parc industriel de Carbonear.

Burin — On a amorcé les travaux touchant les services d'eau et d'égouts de la région de la péninsule de Burin, l'extension du réseau d'égouts et d'adduction d'eau de Marystown-Nord et la conception technique de l'école secondaire de St. Lawrence. Par ailleurs, les travaux en vue de terminer le réseau d'adduction d'eau à Fortune ont pris fin.

Come-by-Chance — On a terminé l'étude urbaine de Come-by-Chance.

Grand Falls — Gander — Les travaux visant à étendre le service d'adduction d'eau de Grand Falls se sont poursuivis tandis que ceux ayant trait à l'aménagement du réseau de Bishop's Falls ont été parachevés. Les nouveaux projets entrepris cette année comprennent l'aménagement du parc industriel de Grand Falls et la viabilisation externe du lotissement au nord-est de Gander. Les travaux de conception ont commencé pour le parc industriel et l'école secondaire de Gander et ont été achevés dans le cas du réseau d'adduction d'eau et de l'usine de traitement des eaux usées de la même ville.

Stephenville — Les travaux au réseau d'adduction d'eau industrielle de Stephenville se sont poursuivis, de même qu'à l'école secondaire de la zone 13. Les ponts au ruisseau Barachois et sur la route de Main Gut ont été terminés et les travaux de construction en vue de viabiliser (eau et égouts) la zone 13 ont commencé. La conception technique de l'école élémentaire de Stephenville Crossing est terminée.

Corner Brook — Les travaux relatifs à la route du port de Corner Brook, à l'aménagement de la chaussée ainsi qu'au réservoir d'eau de la rue Elizabeth se sont poursuivis. Le parc industriel de Maple Valley et l'étude sur la circulation de Corner Brook sont terminés. Parmi les nouveaux projets entrepris, on compte la construction de l'école secondaire régionale de Corner Brook ainsi que l'aménagement des services d'eau et d'égouts à Country Road.

Hawkes Bay — Port-au-Choix — Le réseau d'adduction d'eau (douce et salée) de Port-au-Choix est terminé. Par ailleurs, on a amorcé l'aménagement des services d'adduction d'eau, ainsi que la construction de l'école secondaire régionale de Port Saunders et de l'école élémentaire de Hawkes Bay.

Happy Valley — L'école élémentaire et l'école de métiers de Happy Valley sont terminées. Les travaux de construction du réseau d'adduction d'eau ont débuté.

ENTENTE SPÉCIALE SUR LES ROUTES

On a terminé les routes de Lethbridge-Bonavista et de Hawkes Bay — Port-au-Choix, les deux ponts sur la route de Burnt Islands-Rose Blanche, ainsi que le terrassement et l'épandage de matériaux granulaires sur la route de Deer Lake-Wiltondale. Ainsi, les projets englobés dans la première entente spéciale sur les routes, signée en novembre 1971, ont tous été réalisés.

Une modification à l'entente signée au début de 1973 permettait de financer neuf autres projets en divers endroits de Terre-Neuve. Parmi ceux-ci, on a terminé le revêtement de la route de Bonavista-Nord, du ruisseau Travarise jusqu'à Trinity ainsi que les approches aux ponts de Main Gut et du ruisseau Barachois. Par ailleurs, on a entrepris les travaux relatifs aux routes de St. Lawrence-Lawn, de Burnt Islands-Rose Blanche, de Baie Verte vers LaScie et de Cow Head vers Baie d'Espoir. On a aussi effectué les travaux au carrefour étagé de la Transcanadienne et de la route de la péninsule du Nord ainsi qu'aux bretelles de raccordement. On a adjugé un contrat en vue de la construction de 5 milles de route, du lac Red Indian jusqu'à South-west Branch.

LOI SUR L'AMÉNAGEMENT RURAL ET LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (ARDA)

En vertu de l'entente ARDA III, on réalisera un important programme de développement rural prévoyant des dépenses de \$11,464,923 réparties sur cinq ans. Le gouvernement fédéral assumera la moitié de cette somme.

Ce programme repose sur une approche intégrée des services ruraux, les fonds servant à aider les associations de développement à planifier, organiser et mettre en oeuvre des activités régionales et à appuyer les petites industries locales qui ne sont pas admissibles à l'aide prévue par la LSDR.

Un important programme rural, approuvé au cours de l'exercice financier précédent, s'est poursuivi entraînant des dépenses de \$454,921.

Un contrat a aussi été accordé en vue d'améliorer l'approvisionnement en eau industrielle de Port-aux-Basques.

PROGRAMME DE RÉINSTALLATION

Par suite de la ratification d'une modification à l'entente actuelle, il est possible d'accorder de l'aide dans plus d'agglomérations qu'autrefois aux personnes ou aux familles qui déménagent, à condition que le chef de famille s'installe à un endroit où il a un emploi assuré.

Cent vingt-deux familles se sont prévaluées de ce programme et la contribution fédérale s'est élevée à \$232,421.

EXPLORATION ET ÉVALUATION DES RESSOURCES MINÉRALES

Le 3 septembre 1971, les ministères fédéraux de l'Expansion économique régionale et de l'Énergie, des Mines et des Ressources ont conclu avec Terre-Neuve une entente à frais partagés, d'une durée de quatre ans, en vue de stimuler l'exploration et l'évaluation des ressources minérales de Terre-Neuve.

L'entente comprend six secteurs d'activité: l'inventaire des ressources minérales, la planification de la mise en valeur, la formation technique des prospecteurs, l'évaluation des ressources, une étude géologique-géochimique des glaces et un laboratoire analytique.

Les travaux se sont poursuivis dans le cadre des cinq premiers secteurs d'activité et on a planifié la construction de l'immeuble du laboratoire qui servira aussi à d'autres fins.

Les dépenses fédérales pour cette entente se sont chiffrées à \$564,835, pendant l'exercice financier 1973-1974.

ARPENTAGE ET CARTOGRAPHIE

Les travaux de cartographie prévus aux termes de cette entente se sont poursuivis partout dans la province. Ceux-ci comprenaient notamment des levés directeurs dans les régions de Clarendville et de St. Anthony et dans la péninsule d'Avalon. On a accordé des contrats dans les régions de Bonavista, Stephenville et North East Avalon pour la réalisation de nouveaux travaux.

Durant l'exercice financier, on a adjugé un contrat pour la construction du nouvel immeuble provincial d'arpentage des terres de la Couronne et des ressources minérales. Les locaux serviront à l'ensemble du personnel provincial affecté à l'arpentage et logeront le bureau central des terres de la Couronne. Le MEER a fourni pour cet immeuble environ \$500,000 en vertu de l'entente sur l'arpentage et la cartographie, ainsi que \$400,000 aux termes de l'entente sur l'exploration et l'évaluation des ressources minérales.

Pendant l'année, la plupart des activités du MEER à l'Île-du-Prince-Édouard se sont poursuivies dans le cadre du Plan d'ensemble de développement fédéral-provincial d'une durée de quinze ans, signé le 7 mars 1969. Ce Plan comporte quatre volets principaux: réaffectation et mise en valeur des ressources, relèvement social, services de soutien de l'exploitation des ressources et services commerciaux. Les dépenses fédérales aux termes du plan, durant l'exercice financier 1973-1974, se sont élevées à environ \$15 millions en contributions et à près de \$2 millions en prêts.

Dans le domaine de la réaffectation et de la mise en valeur des ressources, on compte des programmes qui mettent l'accent sur les ressources de la terre et de la pêche. L'agriculture occupe toujours une place importante, en particulier l'aide en vue de promouvoir le développement des exploitations agricoles familiales. Plus de 1,600 fermiers ont réalisé des plans de développement et reçu des offres de subventions. La réalisation de plans agricoles particuliers a considérablement amélioré les techniques de gestion des fermes. Pour sa part, la Société d'aménagement des terres s'est employée à acheter, vendre, aménager et louer des terres. La Société exploite maintenant deux pâturages collectifs et obtient des résultats encourageants si on se fie à la production obtenue et au nombre d'agriculteurs qui utilisent les installations.

Dans le domaine du tourisme et des loisirs, on a élaboré des plans directeurs et leur mise en oeuvre progresse rapidement dans les grands parcs provinciaux. On a ouvert des musées spécialisés parmi lesquels on trouve une petite centrale hydro-électrique à Scales Pond et un musée du pêcheur à Basin Head. On a effectué des travaux de recherche sur le tourisme de façon à élaborer des plans valables de grande envergure en vue d'intégrer les parcs et les loisirs de plein air.

En ce qui a trait aux activités de planification de l'utilisation des terres, on a terminé l'étude sur les possibilités du Charlottetown métropolitain et les conséquences sur le développement énoncées dans l'étude font présentement l'objet d'un examen. Bien qu'elle ne fasse pas partie du Plan de développement, la Commission royale provinciale sur l'utilisation des terres a terminé ses travaux; les recommandations de son rapport sont étudiées à l'heure actuelle par le gouvernement provincial, étant donné qu'on prévoit accorder de plus en plus d'importance à l'utilisation des terres au fur et à mesure que le plan progressera.

Dans le domaine du relèvement social, l'éducation et l'habitation sont les deux principaux sec-

teurs bénéficiaires de l'aide du MEER au cours de l'année. On a en outre mis la dernière main au cadre administratif du programme d'intégration des établissements scolaires. Le programme de construction d'écoles qui en est à sa troisième année se poursuit. Cinq écoles pouvant accueillir 2,700 élèves ont été terminées, dont la première école intermédiaire. Deux autres sont en construction tandis que la planification et l'acquisition des terrains sont en cours pour trois autres.

Les deux programmes d'aide visant l'achat et la restauration des logis ont suscité un taux élevé de participation; plus de 2,200 personnes ont reçu de l'aide.

La construction de l'usine de traitement des eaux usées du Charlottetown métropolitain s'est poursuivie; on prévoit qu'elle sera terminée au cours du prochain exercice financier. Le parachèvement de ce projet éliminera la dernière grande source de pollution urbaine de l'Île.

L'aménagement des rives à Summerside a donné lieu à de nombreux travaux de construction mettant à contribution des fonds privés et publics. La participation du ministère a consisté à fournir des fonds pour des projets d'infrastructure. On a réalisé en 1974 plus des trois quarts de l'élément commercial d'un ensemble de magasins d'une superficie de 150,000 pieds carrés, ce qui a nécessité des capitaux privés de l'ordre de \$3.3 millions. L'inauguration est prévue pour le début du prochain exercice financier.

Dans le domaine des services de soutien de l'exploitation des ressources et dans celui des services commerciaux, le ministère et le gouvernement provincial ont poursuivi le programme de construction routière en réalisant des travaux sur 49 milles de routes.

En ce qui touche la fabrication et la transformation, on a mis sur pied un nouveau programme afin d'aider financièrement les petites industries de fabrication ainsi que l'artisanat. Cette aide est offerte sous forme de prêts non remboursables à des entreprises ne pouvant se prévaloir des avantages de la Loi fédérale sur les subventions au développement régional. Au total, 20 entreprises en ont bénéficié.

Les deux administrations ont entrepris conjointement l'évaluation des cinq premières années du Plan d'ensemble de développement afin d'être mieux en mesure de planifier les activités futures.

Le régime de gestion conjointe du Plan s'est poursuivi et on a amorcé les travaux de planification de la seconde phase de l'entente qui doit commencer le 1^{er} avril 1975.

Depuis la mise en application du programme LSDR en 1969 jusqu'au 31 mars 1974, le ministère s'est engagé à verser \$4,840,435 en subventions à 44 entreprises de l'Île-du-Prince-Édouard. Ce montant est fondé sur des prévisions d'investissement de capitaux en actif admissible de \$13,011,642 et sur la création éventuelle de 946 emplois. Les versements à valoir sur ces offres se sont élevés à \$2,431,112 durant cette période.

EXPLOITATION DES POSSIBILITÉS DE DÉVELOPPEMENT

Au cours de 1973-1974, on a défriché le terrain en vue de la signature d'une entente-cadre de développement entre le gouvernement fédéral et la Nouvelle-Écosse. Plusieurs possibilités de développement ont en outre été explorées, soit l'examen d'un réseau ferroviaire sur les deux rives du détroit de Canso afin d'appuyer le développement d'un secteur d'industrie lourde, une étude de planification portuaire visant à assurer l'utilisation optimale des ressources naturelles en eau profonde, un examen des possibilités économiques du comté de Pictou et des fonds pour l'affectation de personnes-ressources en vue d'appuyer les groupes de travail mixtes, les comités exécutifs et les comités du cabinet dans leur travail sur le développement.

STIMULANTS INDUSTRIELS

Depuis la mise en application du programme LSDR en 1969 jusqu'au 31 mars 1974, le ministère s'est engagé à verser \$44,258,533 en subventions à 167 entreprises de la Nouvelle-Écosse. Ce montant est fondé sur des prévisions d'investissement de capitaux en actif admissible de \$203,523,483 et sur la création éventuelle de 6,374 emplois. Les versements à valoir sur ces offres se sont élevés à \$16,782,800 durant cette période.

DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL SPÉCIAL

La *Metropolitan Area Growth Investments Ltd. (MAGI)* a été constituée au cours de l'année. Cette société fédérale-provinciale, présentement administrée par un conseil intérimaire, a pour but de stimuler la croissance économique de la zone de Halifax-Dartmouth.

PROGRAMMES DIVERS

ZONES SPÉCIALES

Le 12 octobre 1973, une modification importante à l'entente de développement de 1970 entre le gouvernement fédéral et la province de la Nouvelle-Écosse a été ratifiée; celle-ci prévoyait l'affectation de \$31.4 millions supplémentaires. Cette somme, ajoutée à celle de \$13.6 millions approuvée par une modification antérieure, en 1971, porte les dépenses totales en vertu de l'entente à \$79 millions. Le programme fait appel à une étroite collaboration fédérale-provinciale pour des projets d'in-

frastructure dans les deux pôles de croissance de Halifax-Dartmouth et du détroit de Canso.

Halifax-Dartmouth — Dans cette zone spéciale, il y a 108 projets et études évalués à \$57 millions. Des contrats ont été alloués pour la réalisation de 102 projets dont l'aménagement de terrains résidentiels, des établissements scolaires, un grand réseau d'adduction d'eau à Halifax-Dartmouth, des collecteurs principaux et des améliorations au réseau de transport métropolitain. La province a reçu environ \$33 millions jusqu'à présent, à titre de versements provisoires.

Les projets comprennent la pose d'un intercepteur des égouts pluviaux et sanitaires dans le port, l'installation d'un égout au ruisseau Fresh-Water, à Halifax, l'aménagement de terrains industriels à Dartmouth, la pose de canalisations d'eau et d'égouts dans la zone de Eastern Passage-Cole Harbour ainsi qu'un lotissement à des fins résidentielles dans le comté de Halifax. Parmi les autres projets, on compte le réseau régional d'adduction d'eau de Pockwock, les services d'eau et d'égouts dans le secteur de Bedford-Sackville et des améliorations à l'approvisionnement en eau au lac Major.

Détroit de Canso — Il y a 15 projets et études évalués à \$10 millions dans cette zone spéciale; 12 sont actuellement sous contrat; certains sont terminés et en service. Parmi les projets qui sont presque terminés, on compte la construction d'un tronçon de route à quatre voies reliant Port Hawkesbury à la Transcanadienne et l'amélioration de la route conduisant à la ville de Mulgrave. On prévoit que la construction de l'école intermédiaire-secondaire de Port Hawkesbury, qui assurera des services communautaires, commencera bientôt. La construction de la voie d'évitement est également envisagée.

Routes à l'extérieur des zones spéciales — Les 14 projets évalués à \$5 millions, sur le parcours de la route 103 de Halifax à Bridgewater, sont maintenant terminés.

Entente spéciale sur les routes — Le 24 octobre 1973, une modification de \$10 millions à l'entente spéciale sur les routes de 1970 a été entérinée, portant ainsi les prévisions de dépenses de \$20 à \$30 millions. L'entente prévoyait la construction de six routes à grande circulation dans la province. On a adjugé plus de 50 contrats et on a exécuté des travaux de nivelage, de bitumage et de construction d'ouvrages sur le parcours des routes 101, 103, 104, 19 et 22. On a aussi ajouté deux voies à la route 102, entre Halifax et Truro.

LOI SUR L'AMÉNAGEMENT RURAL ET LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (ARDA)

Pendant l'année, l'ARDA a été appliquée à plusieurs programmes sectoriels distincts: agriculture, forêts, tourisme et loisirs, pêche, mines, faune et relèvement rural.

Dans le cadre du programme agricole, ce sont les mesures touchant l'industrie fruitière, l'amélioration des terres et les subventions d'équipement qui ont le plus intéressé les agriculteurs, améliorant ainsi de façon sensible l'efficacité de l'agriculture en Nouvelle-Écosse. La quote-part des frais pour le MEER a été de \$483,701.

Par l'entremise du programme forestier, on a continué d'améliorer les forêts de la Nouvelle-Écosse et d'appuyer diverses mesures de sylviculture dans les terres de la Couronne et les terres en franc-alleu. Ces projets sont étroitement liés à l'étude de l'offre et de la demande en ce qui a trait au bois de la Nouvelle-Écosse. La quote-part du MEER, dans le cadre de ce programme, a été de \$894,496.

Pour le tourisme et les loisirs, qui constituent l'un des secteurs de croissance le plus rapide de la Nouvelle-Écosse, on a affecté \$1,039,994 à la réalisation d'une étude en profondeur sur l'évolution de l'expansion de cette industrie. La mise en oeuvre des conclusions de cette étude débouchera sur une industrie dynamique et rentable. On a mis aussi l'accent sur l'achat de plages.

Dans le secteur des pêches, on s'est appliqué à relever et à améliorer de petites usines de transformation du poisson, grâce à l'utilisation de maté-

riel de réfrigération, de congélateurs pour appâts, d'installations d'entreposage à froid et de réservoirs à poisson de qualité supérieure. Le coût de ces projets s'est élevé à \$86,000.

Les programmes ARDA ont servi à déterminer le potentiel économique en minéraux de la côte est, à venir en aide à l'usine de lavage du charbon de Stellarton et à réaliser des études sur les eaux souterraines. On a entrepris une étude en vue de déterminer la possibilité d'enlever le dépôt de déblais de charbon de Springhill qui présente des dangers pour l'environnement. La quote-part des dépenses du MEER s'est élevée à \$108,000.

Durant l'année, le programme de la faune a joué un rôle vital dans l'amélioration des conditions socio-économiques du milieu rural de la Nouvelle-Écosse, en assurant la gestion de la pêche et de la faune, en achetant et en donnant accès au public à des terrains destinés au développement de la faune. De nombreuses études ont été entreprises, y compris une recherche sur la reproduction du chevreuil et de l'orignal. Les dépenses aux termes de ce programme se sont chiffrées à \$44,638.

Le programme de relèvement rural est lié à tous les autres programmes ARDA et le personnel à pied d'oeuvre travaille avec les gens afin qu'ils puissent en tirer profit. Il prévoit aussi la formation de dirigeants, des cours destinés aux groupes à faible revenu et des subventions aux petites industries rurales. Ce programme a coûté en tout \$53,151 et, au total, les dépenses du MEER pour l'ARDA se sont élevées à \$2,810,780.

EXPLOITATION DES POSSIBILITÉS DE DÉVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice financier 1973-1974, le gouvernement fédéral et la province du Nouveau-Brunswick ont longuement discuté d'un projet d'entente-cadre de développement. On prévoit qu'une entente sera signée dans les prochains mois pour répondre aux besoins qui auront été déterminés en matière de programmes de développement communautaire et de projets de services collectifs à l'appui de possibilités industrielles et sociales globales.

Des ententes auxiliaires touchant notamment les routes, les forêts, les mines et l'agriculture ont aussi fait l'objet de discussions.

STIMULANTS INDUSTRIELS

Depuis la mise en application du programme LSDR en 1969 jusqu'au 31 mars 1974, le ministère s'est engagé à verser \$49,156,907 en subventions à 215 entreprises du Nouveau-Brunswick. Ce montant est fondé sur des prévisions d'investissement de capitaux en actif admissible de \$130,803,178 et sur la création éventuelle d'environ 8,104 emplois. Les versements à valoir sur ces offres se sont élevés à \$20,916,511 pendant cette période.

DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL SPÉCIAL

La société Multiplex du Nouveau-Brunswick, qui a été constituée par les gouvernements fédéral et provincial en vue d'appuyer l'implantation d'un complexe d'industries des métaux ouvrés regroupant plusieurs entreprises locales dans la région de Saint-Jean, a continué ses activités durant l'année financière.

PROGRAMMES DIVERS

ZONES SPÉCIALES

Le 14 juin 1973, on a entériné une modification à la deuxième entente sur les zones spéciales de 1971 qui prévoyait le financement d'autres travaux d'infrastructure au coût de \$28 millions à Moncton et à Saint-Jean. Cette modification porte ainsi la participation financière du gouvernement fédéral, aux termes de l'entente, à près de \$65 millions en contributions et à plus de \$53 millions sous forme de prêts.

Saint-Jean — On peut grouper les projets dans cette zone spéciale en cinq catégories:

- **Routes à l'intérieur de la zone spéciale** — Les ententes prévoyaient cinq projets de construction de rues collectrices, ainsi que la construction de tronçons de l'autoroute de Saint-Jean. Un de ces projets est déjà achevé et la construction de trois autres se poursuit. L'aménagement du cinquième a été retardé à cause de la rationalisation du développement systématique du Centre municipal au coeur de la ville.

La construction de l'autoroute de Saint-Jean s'est poursuivie sans accuser de retard et le tronçon allant du pont du port jusqu'à l'échangeur de Fairville a été ouvert à la circulation à l'automne de 1973. On prévoit que tout le tronçon ouest menant à Spruce Lake sera ouvert à l'automne de 1974.

- **Réseaux d'égouts et d'adduction d'eau** — Les ententes prévoyaient l'aménagement de trois conduites principales de distribution et de trois importants réseaux d'adduction d'eau. Onze égouts collecteurs, trois usines de traitement des eaux usées et deux égouts pluviaux devaient être aménagés pour desservir des lotissements industriels et résidentiels.

Tous ces travaux ont marqué d'importants progrès, à tel point que la plupart sont achevés ou presque. Cependant, dans le cas des usines de traitement, l'une est terminée et les deux autres sont au stade de la conception technique. Il en va de même pour le dernier réseau de distribution d'eau et le dernier égout collecteur.

- **Réserves de terrains industriels et résidentiels** — Les travaux de conception et d'aménagement pour la viabilisation interne d'environ 46 acres de terrains résidentiels et 362 acres de terrains industriels sont rendus à un stade avancé. La réserve de terrains résidentiels se trouve à l'est de Saint-Jean; celle des terrains industriels comprend deux parcs: le parc industriel McAllister dans Saint-Jean-Est et le parc industriel de Spruce Lake dans l'ouest de la ville. La viabilisation comprend les services d'aqueduc, d'égouts sanitaires et pluviaux, les chemins et les voies ferrées, et les services d'utilité publique.
- **Établissements scolaires** — La construction de deux écoles élémentaires, d'une bibliothèque et d'un gymnase dans une école secondaire, ainsi que d'un rajout à l'Institut technique de Saint-Jean, a été prévue dans les ententes.

Une école élémentaire ainsi que la bibliothèque et le gymnase sont maintenant achevés et la construction des autres établissements scolaires se poursuit.

- **Études et acquisition de terrains** — On a pris des dispositions en vue de l'acquisition des terrains et des servitudes nécessaires aux projets de construction.

L'amélioration des installations portuaires est un autre projet important pour la zone de Saint-Jean. Quoique le Conseil des Ports nationaux soit principalement responsable de ces travaux, le MEER a convenu d'accorder un prêt de \$5 millions à la province pour l'aider à concevoir et à construire certaines de ces installations.

On a réalisé six des études prévues à la partie III de l'entente, en rapport à des projets d'infrastructure dans la zone spéciale de Saint-Jean. On a aussi entrepris la conception d'un bâtiment dans un parc industriel à Saint-Jean, dont la construction est prévue dans l'entente.

Moncton — Dans la zone spéciale de Moncton, les projets peuvent aussi être groupés en cinq catégories:

- **Routes à l'intérieur de la zone spéciale** — Les quatre projets de rues collectrices prévus ont tous été terminés; les ententes prévoyaient aussi la réalisation de certains travaux sur le tronçon ouest du boulevard Wheeler, entre les échangeurs de la rue Saint-Georges et du Chemin de la Montagne.
- **Réseaux d'égouts et d'adduction d'eau** — On avait prévu trois conduites principales de distribution d'eau et sept égouts collecteurs destinés à appuyer le développement industriel et la croissance communautaire. Toutes les conduites principales ont été mises en service, tandis que cinq des égouts collecteurs ont été aménagés et que les deux autres sont en chantier. La conception d'un projet d'amélioration de la source d'approvisionnement en eau a été entreprise.
- **Viabilisation de terrains industriels** — Afin de faciliter l'expansion industrielle rapide dans la zone spéciale, quelque 285 acres de terrains industriels ont été viabilisées ou sont en voie de l'être. Ces terrains industriels se trouvent dans les secteurs ouest et nord de Moncton et dans la ville de Dieppe. Au cours de la présente année, la viabilisation du parc de 140 acres situé à l'ouest de Moncton a progressé de façon considérable. On prévoit que ce dernier sera achevé au cours de la prochaine saison de construction.
- **Établissements scolaires** — Afin d'atténuer le manque considérable d'écoles secondaires de formation professionnelle dans la zone, on construit actuellement des établissements de langues française et anglaise. La première partie de

l'école française a ouvert ses portes et la réalisation de la phase II va bon train. De plus, on a achevé la construction d'une école élémentaire et d'une école intermédiaire. A la fin de l'année financière, environ 30 p. 100 des travaux à l'école secondaire de formation professionnelle de Moncton avaient été exécutés.

- **Études et acquisition de terrains** — L'entente prévoyait l'acquisition des terrains et des servitudes en vue des travaux de construction. Par ailleurs, on a inclus dans la partie III de l'entente quatre études touchant des projets d'infrastructure à Moncton. Trois sont terminées et la quatrième, en cours, porte sur la possibilité de déplacer les voies ferrées de Moncton.

ROUTES À L'EXTÉRIEUR DES ZONES SPÉCIALES

La première entente sur les zones spéciales prévoyait le financement complet de travaux de construction sur les routes 5, 11 et 15 à l'extérieur des zones spéciales. Au total, on a consacré environ \$17 millions à ces travaux.

ENTENTE SPÉCIALE SUR LES ROUTES

Une modification à l'entente de 1971 a été entérinée en juin 1973; elle prévoyait l'affectation d'un montant supplémentaire de \$10 millions et prolongeait de deux ans l'entente qui devait expirer en 1973. Le total des dépenses prévues a ainsi été porté à \$30 millions. L'entente vise l'amélioration du réseau routier de la région de l'Atlantique et comprend plusieurs nouvelles constructions routières. Cinquante-trois projets de construction ont été mis en chantier et en étaient à divers stades d'achèvement à la fin de l'exercice financier.

L'amélioration du réseau routier du nord et de l'est de la province revêt une grande importance, face notamment à la nécessité d'intégrer l'économie régionale. De nouveaux tronçons de la route 11, y compris la route d'évitement de Campbellton-Dalhousie, la route d'évitement de Bathurst ainsi que la route de Shediac-Nord et la route reliant Shediac à Moncton ont été achevés.

On a dépensé environ \$28 millions sur un total de \$30 millions, depuis la signature de l'entente.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RURAL (FODER)

En ce qui a trait aux programmes FODER, il s'agit de l'année où l'activité a été la plus intense depuis la signature de l'entente originale pour le nord-est du Nouveau-Brunswick en 1966. L'année financière 1973-1974 représentait la première an-

née complète d'application de l'entente depuis qu'elle a été modifiée le 5 septembre 1972. Le Canada et la province ont entrepris des programmes et des projets qui ont entraîné des dépenses de l'ordre de \$5.8 millions pour le MEER.

Afin d'atteindre les deux principaux objectifs énoncés dans l'entente révisée, c'est-à-dire créer le plus grand nombre d'emplois permanents et en faciliter l'accès aux habitants de la région, des projets de développement économique et de relèvement social ont été mis en oeuvre.

Dans le cadre du programme des services de développement industriel, on s'est employé à raffermir les commissions industrielles régionales en appuyant financièrement l'embauche de commisaires industriels et en effectuant ou en appuyant l'exécution de certaines études de faisabilité et de détermination des possibilités dont les deux plus importantes portaient sur l'industrie de la tourbe et les pêches; on a aussi dispensé des services consultatifs en matière de gestion.

Dans le domaine des activités directement reliées à l'emploi, on a mis sur pied un programme spécial d'aide aux petites entreprises et l'on a fait 26 offres de subventions susceptibles d'entraîner la création d'environ 200 nouveaux emplois. Les travaux de construction du village historique acadien ont progressé et il en est de même pour des projets d'exploitation forestière et agricole.

Appuyées par un programme de projets d'infrastructure industrielle, ces activités économiques se sont révélées utiles à des parcs et à des emplacements industriels. Le parc industriel forestier dans la région de Bathurst en est le plus important.

Le programme d'adaptation sociale a entraîné un regain des activités dans les domaines de la construction scolaire et des services municipaux, ces derniers étant destinés à quatre agglomérations urbaines de la région. Les commissions régionales d'urbanisme ont aussi intensifié leurs activités, suite à l'embauche de planificateurs professionnels. Au chapitre de l'urbanisation et des services d'adaptation sociale, on a réalisé des progrès constants dans le cadre des divers projets.

LOI SUR L'AMÉNAGEMENT RURAL ET LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (ARDA)

Au cours de l'exercice financier 1973-1974, les activités du programme ARDA ont pris de l'ampleur et les dépenses ont augmenté en conséquence.

On a poursuivi les travaux dans le cadre du programme d'exploitation et de conservation des ressources agricoles aux termes duquel le ministère de l'Agriculture du Nouveau-Brunswick accorde

une aide financière et technique aux agriculteurs dans des domaines comme la protection des terres riveraines, l'amélioration des fermes et l'irrigation.

Le programme de développement des industries axées sur les ressources a permis à de nombreux agriculteurs du Nouveau-Brunswick de passer de l'industrie laitière à l'élevage des bovins de boucherie et de construire des bâtiments à cette fin. Il a aussi servi à faire des démonstrations de nouvelles cultures.

L'aide financière et technique accordée aux termes du programme de développement régional dans le comté de Kent a permis aux habitants de miser sur les possibilités de développement de leur région. Les divers projets portaient sur l'ostréiculture, l'exploitation de boisés et d'autres activités destinées à créer des emplois permanents.

Les nouveaux programmes suivants ont été entrepris avec la province du Nouveau-Brunswick:

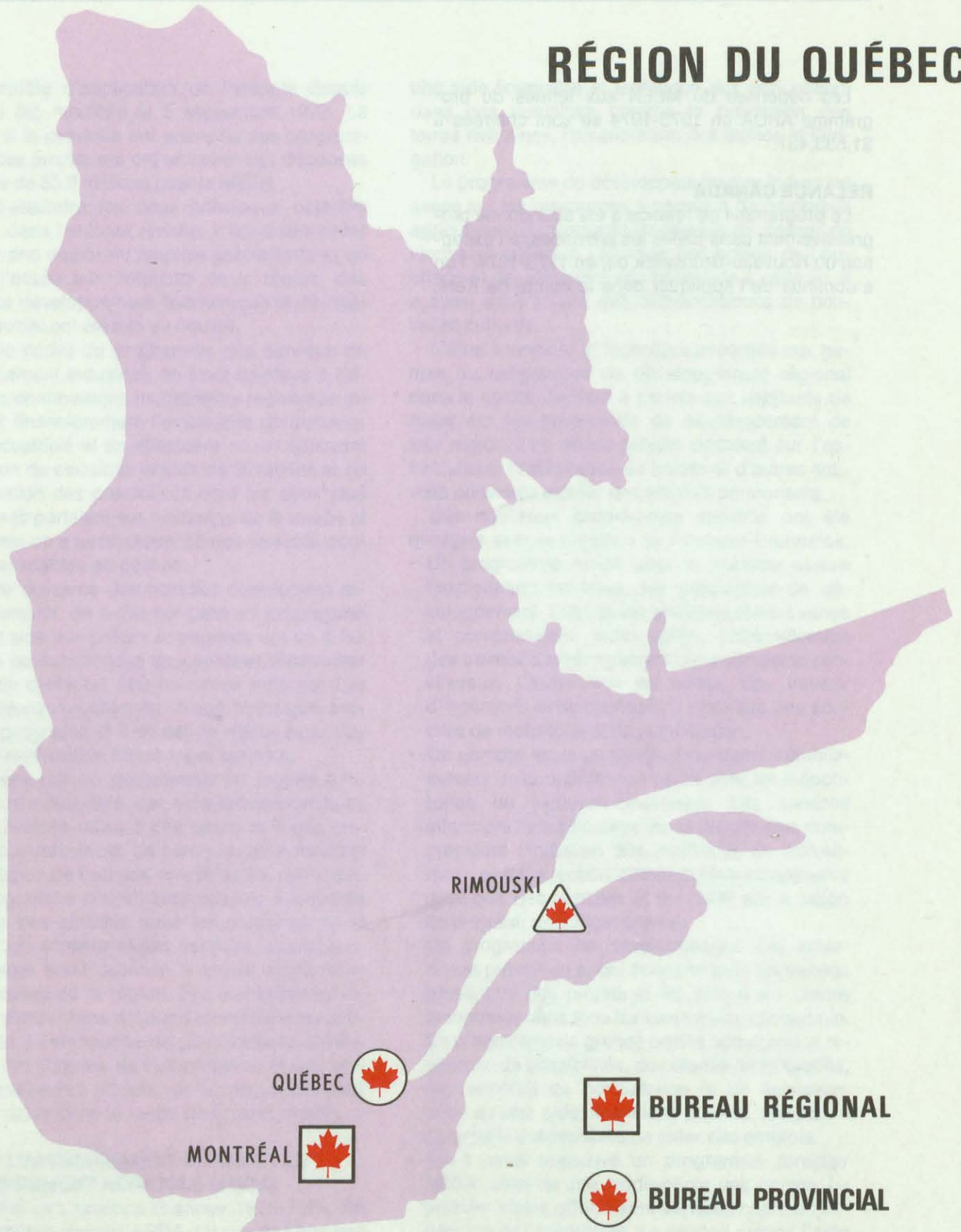
- Un programme ARDA pour le tourisme assure l'exploitation continue des possibilités de développement. Les travaux entrepris étaient variés et comprenaient, entre autres, l'intensification des travaux d'aménagement dans des parcs provinciaux, l'acquisition de terres, des travaux d'ingénierie et de conception ainsi que des activités de recherche et de planification.
- On compte aussi un programme visant l'établissement de coopératives viables chez les autochtones du Nouveau-Brunswick. Les services offerts par l'intermédiaire de ce programme comprenaient l'initiation aux méthodes de surveillance et de direction administrative coopérative ainsi que des conseils et de l'aide sur la façon de préparer un budget annuel.
- Un programme de développement des entreprises prévoit un appui financier pour les Indiens présentant des projets et les aide à les rendre autonomes dans tous les secteurs de l'économie. Ce programme de grande portée comprend la recherche de possibilités, des études de faisabilité, des services de consultation et de formation, ainsi qu'une aide financière pour la réalisation de projets susceptibles de créer des emplois.
- On a aussi approuvé un programme forestier ARDA, ainsi qu'une étude-pilote des boisés. Le premier vise à offrir divers services comme l'expansion des pépinières. Le second prévoit l'aide financière requise pour faire une analyse approfondie de l'utilisation des boisés pour la *Southern New Brunswick Woodlot Association*.

Les dépenses du MEER aux termes du programme ARDA en 1973-1974 se sont chiffrées à \$1,533,451.

RELANCE CANADA

Le programme de relance a été abandonné progressivement dans toutes les provinces, à l'exception du Nouveau-Brunswick où, en 1973-1974, l'on a continué de l'appliquer dans le comté de Kent.

RÉGION DU QUÉBEC



RIMOUSKI

QUÉBEC

MONTRÉAL



BUREAU RÉGIONAL



BUREAU PROVINCIAL



BUREAU AUXILIAIRE

Au cours de l'année 1973-1974, les activités du MEER au Québec ont été particulièrement intenses. La décentralisation, entreprise en 1972-1973, a entraîné la création de la région du Québec afin de coordonner toutes les activités du MEER dans cette province.

Une entente-cadre de développement avec le Québec a été signée aux termes de laquelle les deux paliers de gouvernement peuvent réaliser les projets prioritaires susceptibles de développer le potentiel de développement du Québec. On a également signé une entente auxiliaire pour financer le plan d'expansion de 1974-1978 de la Société Sidbec, plan qui vise à accroître la capacité de production, à rationaliser les méthodes de production et à diversifier les produits de cet important complexe sidérurgique. A la fin de l'année financière, les deux gouvernements étaient à la veille

de conclure une deuxième entente auxiliaire portant sur un réseau routier visant à satisfaire les besoins immédiats qu'entraîneront divers projets industriels, en particulier ceux qui sont reliés au secteur de l'acier.

Bien que l'année 1973-1974 ait été une période de réorientation pour le MEER, la poursuite des programmes existants n'a pas pour autant été négligée. Le ministère a intensifié le développement industriel au Québec par le biais du programme d'aide à l'industrie, de l'aménagement d'infrastructure dans les zones spéciales ainsi que de l'adaptation socio-économique dans certaines régions (nord-ouest du Québec, Saguenay, Lac-Saint-Jean, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine), conformément aux ententes ARDA et FODER.

EXPLOITATION DES POSSIBILITÉS DE DÉVELOPPEMENT

Le 15 mars 1974, le gouvernement fédéral et celui du Québec ont conclu une entente-cadre de développement, d'une durée de 10 ans, qui vise l'amélioration des possibilités d'emploi, l'amélioration du niveau de vie ainsi que le renforcement des structures industrielles et urbaines du Québec, afin de favoriser un développement équilibré dans la province par rapport aux autres régions du Canada.

Outre l'entente-cadre de développement, les deux gouvernements ont signé la première d'une série d'ententes auxiliaires. Celle-ci accorde une aide financière à l'usine sidérurgique de la Société Sidbec, exploitée par la province. Elle vise à accroître la capacité de production et à permettre l'utilisation rationnelle de nouvelles techniques. Parallèlement, la Sidbec recevra de l'aide pour diversifier ses produits et élaborer ses plans d'agrandissement.

D'autres ententes auxiliaires ont fait l'objet de discussions au cours de l'année 1973-1974. Une d'entre elles portait sur une proposition d'aide financière pour la construction de la route entre Boucherville et Sorel, aussi appelée la "route de l'acier". Il s'agit là d'une route ayant une grande importance stratégique pour l'industrie sidérurgique et l'industrie lourde du Québec. On a également engagé des pourparlers à l'égard d'une autre entente auxiliaire touchant un projet de parc industriel à Sherbrooke et prévoyant en outre l'appui nécessaire à la construction de routes et d'éléments d'infrastructure. Il en fut de même pour un programme axé sur les besoins en infrastructure municipale à l'appui de certains projets industriels.

STIMULANTS INDUSTRIELS

Depuis la mise en application du programme LSDR en 1969 jusqu'au 31 mars 1974, le ministère s'est engagé à verser \$186,948,020 en subventions à 1,557 entreprises du Québec. Ce montant est fondé sur des prévisions d'investissement de capitaux en actif admissible de \$1,016,336,100 et sur la création éventuelle de 64,025 emplois. Les versements à valoir sur ces offres se sont élevés à \$80,272,324 pendant cette période.

PROGRAMMES DIVERS

ZONES SPÉCIALES

Trois-Rivières — On a poursuivi, au coût de \$8,185,744, les travaux de construction de l'auto-route 40 entre Pointe-du-Lac et Trois-Rivières et de la route intermunicipale (autoroute 755). Le solde du montant des dépenses engagées dans cette région, qui s'est élevé à \$8,739,447 dont \$5,154,316 en subventions et \$3,585,131 en prêts, a été affecté à divers projets de services communautaires essentiels. Mentionnons notamment la pose d'une conduite principale d'eau à Shawinigan, la construction d'une voie d'accès au parc industriel de Trois-Rivières ainsi que l'aménagement de voies d'accès et d'un égout collecteur à Bécancour.

Sept-Îles — Port Cartier — On a poursuivi les travaux en vue de la réalisation de nouveaux projets communautaires et de l'amélioration de la qualité des services municipaux dans la zone. A Sept-Îles, on a achevé le prolongement du boulevard Laure ainsi que la construction d'un centre social et récréatif offrant une gamme d'activités sportives et culturelles. On a amorcé une nouvelle phase de rénovation urbaine, la construction d'une aréna et une étude des structures municipales.

A Port Cartier, on a achevé ou entrepris divers projets, notamment le prolongement du chemin des Îles, la construction d'un égout collecteur et d'une usine de traitement des eaux usées, ainsi que l'aménagement de l'infrastructure pour le développement résidentiel et le parc industriel.

Les dépenses pour 1973-1974 se sont chiffrées à \$6,320,472, soit \$5,015,309 en subventions et \$1,305,163 sous forme de prêts.

Nouvel aéroport international de Montréal — Le MEER a dépensé près de \$45,394,000 dont \$36,728,000 en contributions et \$8,666,000 en prêts, afin d'aider le gouvernement du Québec et les municipalités intéressées à réaliser les projets régionaux que le nouvel aéroport international de Montréal a suscités.

Quoique les fonds aient surtout servi à la construction d'un réseau routier régional et des voies d'accès à l'aéroport (dont l'autoroute A-13), travaux auxquels le MEER a consacré \$30 millions, on se doit aussi de mentionner les nombreux autres projets entrepris aux termes de l'entente. Le MEER a participé à des études sur la création d'un parc industriel et commercial aéroportuaire, l'amélioration de l'environnement urbain de la région grâce à des travaux d'aménagement dans les centres-villes de Saint-Jérôme, de Sainte-Thérèse

et de Lachute, l'agrandissement de l'incinérateur régional de Deux-Montagnes, la mise sur pied d'un système régional d'élimination des déchets solides pour la région de Sainte-Thérèse-Saint-Jérôme-Lachute et l'accroissement de la capacité des usines de filtration de Deux-Montagnes et de Lachute.

D'autres programmes comprenaient des travaux de réparation aux sept chapelles d'Oka, l'aménagement du secteur Carillon dans le parc Dollard-des-Ormeaux, l'élaboration de divers projets municipaux de planification urbaine et l'aménagement de la région entourant l'aéroport.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RURAL (FODER)

Comme il ne reste plus que 3 ans avant qu'elle ne prenne fin, l'entente FODER pour le développement du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine a fait l'objet d'une révision complète, afin d'assurer la continuité des projets principaux.

Parmi les activités les plus importantes, notons l'introduction de deux nouveaux projets dans le secteur agricole. Le premier, qui touche la diversification de la mise en valeur des ressources, vise à assurer une aide financière et technique suffisante permettant de satisfaire aux besoins explicites de la population des zones marginales de l'arrière-pays et à élaborer de nouvelles méthodes d'exploitation et de gestion des ressources qui permettraient à ces zones d'atteindre un certain niveau de stabilité. Le deuxième projet vise à susciter le développement d'une nouvelle production, celle du boeuf de boucherie, ce qui devrait permettre de rendre rentables des terres à faible rendement.

Dans le secteur forestier, les efforts ont encore une fois été axés sur la mise en valeur systématique des forêts privées afin de seconder l'objectif du gouvernement qui est d'offrir une solution de rechange viable à la population de l'arrière-pays. On a affecté des crédits de plus de \$1.9 million à ce programme.

Dans le secteur minier, l'année a été marquée par l'ouverture de la route du mont McGerrigle, construite au coût de \$7 millions, et qui doit permettre l'accès à de nouveaux gisements apparemment très prometteurs.

Au cours de l'exercice financier, le secteur des pêches est entré dans une phase importante. Après des travaux préliminaires longs et complexes, impliquant la participation de divers groupes et la construction de débarcadères, l'aména-

gement du parc industriel de la pêche a commencé. Comparativement à tous les autres secteurs des ressources naturelles, le secteur des pêcheries est indubitablement celui au sein duquel les efforts de modernisation et de rationalisation ont donné les résultats les plus tangibles. On prévoit que plus de \$45 millions seront engagés à cette fin, entre le présent exercice financier et 1976.

Dans le secteur du tourisme, c'est le centre touristique de Percé qui a surtout retenu l'attention. Grâce aux efforts conjugués des administrations fédérale et provinciale, Percé est en train de devenir un centre important et le coeur du réseau touristique de la région. Les travaux visant à doter la région de services essentiels pour l'hébergement des touristes progressent bien. Une grande partie des travaux dans les 17 étapes touristiques sont terminés et les installations ouvertes aux visiteurs. Notons le centre de Notre-Dame-du-Portage, six terrains de camping et parcs de roulettes gouvernementaux, le Fort Ingall, les musées de Rimouski et des Îles-de-la-Madeleine, les parcs de Gaspé, de Métis, de Matane, de Fort Prevel et du Bic, trois terrains de golf (à Percé, Fauvel et Carleton), ainsi que les installations du parc Forillon et des rivières à saumons.

Dans le domaine des transports, deux événements marquants de l'année, à Gaspé, méritent d'être signalés: l'achèvement du programme de reconstruction du chemin de ceinture, auquel on a consacré \$54 millions et l'octroi d'un montant supplémentaire de \$10 millions en vue des aménagements portuaires.

Au chapitre de l'aménagement des terrains, les travaux d'infrastructure des 18 centres de services désignés ont progressé sensiblement. Des crédits d'environ \$18 millions, réservés à l'aide domiciliaire, ont permis de doter les principaux centres de services de quelque 1,200 logements à loyer modique.

Comme par les années passées, le MEER a collaboré à la mise en oeuvre d'importants programmes de développement social, visant à faire bénéficier la région de services sociaux et d'hygiène essentiels et à aider la population à s'adapter aux changements socio-économiques.

LOI SUR L'AMÉNAGEMENT RURAL ET LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (ARDA)

Au cours de l'année, le MEER a concentré ses activités principalement dans les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean et du nord-ouest du Québec où l'on avait décidé de faire un effort spécial en vue de promouvoir l'exploitation des res-

sources agricoles, forestières, minérales et touristiques.

Le secteur forestier a été particulièrement actif; plus du tiers du total des fonds, à savoir \$1,965,767, y a été affecté pour des travaux de reboisement et de sylviculture, pour la construction de routes forestières et l'aide à l'amélioration des boisés privés.

Plus de 10 millions de semis ont servi au reboisement dans les comtés d'Abitibi-Est, de Dubuc et de Roberval sur une superficie de 2,700 acres. Le MEER a participé à un programme destiné à améliorer et agrandir les pépinières de Normandin et de Trécesson, afin de leur permettre d'atteindre une production annuelle d'environ 10 millions de semis d'ici à 1978. Par ailleurs, on a construit ou amélioré plus de 25 milles de routes forestières. Le programme d'amélioration des boisés privés a permis de regrouper 41 propriétés sur une superficie de 5,000 acres de terres boisées.

Les dépenses dans le domaine du tourisme se sont élevées à \$1,291,330 et ont porté principalement sur l'aménagement de parcs provinciaux et municipaux dotés d'installations touristiques et récréatives. Une partie de cet argent a servi à parachever les terrains de camping municipaux de Malartic et de Roberval où l'on trouve environ 250 emplacements complètement équipés et à entreprendre une phase importante de la construction

d'un site historique, le village fantôme de Val-Jalbert.

Dans le secteur agricole, le MEER, en collaboration avec le ministère de l'Agriculture du Québec, a continué à financer divers programmes et sa part a été de \$1,147,809. Parmi ces derniers, on compte un plan de mise en valeur, la rationalisation de l'utilisation des terres, les services de formation technique intensive à l'intention des producteurs, les mesures pour encourager la diversification des cultures et le regroupement des services de transformation, ainsi que la commercialisation des produits agricoles.

Le MEER a intensifié son rôle dans le domaine minier en investissant \$986,516 dans des projets de construction de voies d'accès aux régions du lac Chibougamau et de Duparquet qui renferment des gisements de minéraux prometteurs et dans des études et travaux géoscientifiques sur l'accroissement de la production minérale.

De plus, le MEER a appuyé l'industrie secondaire en finançant divers projets, notamment la fabrication de raquettes, et en réalisant des projets de services collectifs dans les domaines routier et touristique qui permettent l'accès aux réserves indiennes. Les dépenses dans le cadre de ce programme se sont élevées à \$742,525.

En tout, le MEER a dépensé \$6,200,385 au titre des programmes ARDA.

RÉGION DE L'ONTARIO



THUNDER BAY



TORONTO



BUREAU RÉGIONAL



BUREAU PROVINCIAL



BUREAU AUXILIAIRE

Par suite de la décentralisation des activités du ministère, on a établi un bureau régional à Toronto afin de coordonner toutes les activités du MEER dans la province. De plus, un nouveau bureau a ouvert ses portes dans le nord de l'Ontario, à Thunder Bay. L'effectif de ce bureau, administré par un directeur général, se chargera de la planification et de la mise en oeuvre, conjointement avec la province, des activités du ministère dans le nord de l'Ontario.

Le nouvel effort du MEER en Ontario s'est traduit par la signature d'une entente-cadre de développement (ECD) de dix ans entre les gouvernements du Canada et de l'Ontario. En outre, on a signé une entente auxiliaire axée particulièrement sur

des projets d'infrastructure, afin de susciter à long terme un accroissement des possibilités d'emploi dans la zone de Cornwall, grâce à l'amélioration du milieu physique, socio-économique et culturel. Le Canada et l'Ontario poursuivent leurs négociations en vue de la conclusion d'une autre entente auxiliaire pour le nord-ouest de l'Ontario.

En 1973-1974, le MEER a continué à aider l'Ontario aux termes de l'entente Canada-Ontario de 1970-1975 sur l'aménagement rural (ARDA III), du programme découlant de la Loi sur les subventions au développement régional et des dispositions de la Loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale touchant les zones spéciales.

EXPLOITATION DES POSSIBILITÉS DE DÉVELOPPEMENT

Le 26 février 1974, le gouvernement fédéral et celui de l'Ontario signaient une entente-cadre de développement. Cette entente décennale institue une approche étroitement coordonnée du développement économique et social de la province, principalement dans le nord et dans l'est. Les deux gouvernements s'assureront que les programmes conjoints respecteront les priorités de la province en matière de planification régionale, établies aux termes du plan ontarien de développement. L'entente reconnaît aussi la nécessité de coordonner l'application de la Loi fédérale sur les subventions au développement régional aux programmes provinciaux du même genre.

Par la même occasion, les deux gouvernements ont conclu une entente auxiliaire prévoyant une action conjointe dans la zone de Cornwall. Ensemble, les deux gouvernements affecteront près de \$14 millions à des programmes destinés à accroître les possibilités d'emploi, à stimuler la croissance industrielle et à exploiter le potentiel touristique de la ville et de la région. Les principales réalisations aux termes de ces programmes seront l'achèvement de la viabilisation d'un parc industriel dans l'est de la ville, l'aménagement d'un emplacement industriel à la limite ouest de la ville, la construction d'un centre civique et l'aménagement du secteur du canal à des fins culturelles, récréatives et commerciales.

En 1973-1974, d'autres ententes auxiliaires ont fait l'objet de discussions. La première, destinée au nord-ouest de l'Ontario, porte sur un programme économique régional devant servir à aménager des routes, étudier la faisabilité d'un complexe industriel et apporter l'appui nécessaire à des projets d'infrastructure dans des zones de croissance choisies. Une deuxième est actuellement élaborée pour le nord-est de l'Ontario.

STIMULANTS INDUSTRIELS

Depuis la mise en application du programme LSDR en 1969 jusqu'au 31 mars 1974, le ministère s'est engagé à verser \$49,727,628 en subventions à 167 entreprises de l'Ontario. Ce montant est fondé sur des prévisions d'investissement en actif admissible de \$295,254,207 et sur la création éventuelle d'environ 8,423 emplois. Les versements à valoir sur ces offres se sont élevés à \$18,452,690 pendant cette période.

PROGRAMMES DIVERS

LOI SUR L'AMÉNAGEMENT RURAL ET LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (ARDA)

Au cours de l'année, on a cherché par le biais de ce programme à atténuer les problèmes de relèvement agricole. On a entrepris, au coût de \$112,118, des travaux conjoints de recherche sur de nombreux projets déjà envisagés.

Quant à l'utilisation des terres et à la rationalisation des exploitations, on a mis plus de terres arables à la disposition des agriculteurs pour leur permettre d'améliorer leurs revenus et de bénéficier des terres agricoles à un usage plus approprié en vue d'un meilleur rendement. Le coût de ces projets s'est élevé à \$3,241,852.

Les dépenses au chapitre de l'aide et des indemnités spéciales pour la réadaptation des personnes qui abandonnent l'agriculture ont atteint \$20,245.

Par le biais des services itinérants de développement rural, on a conseillé les personnes directement touchées par les activités générales de l'ARDA, en leur donnant la chance de faire les ajustements d'ordre économique et social entraînés par leur réinstallation. Les dépenses dans le cadre de ce programme se sont élevées à \$251,060.

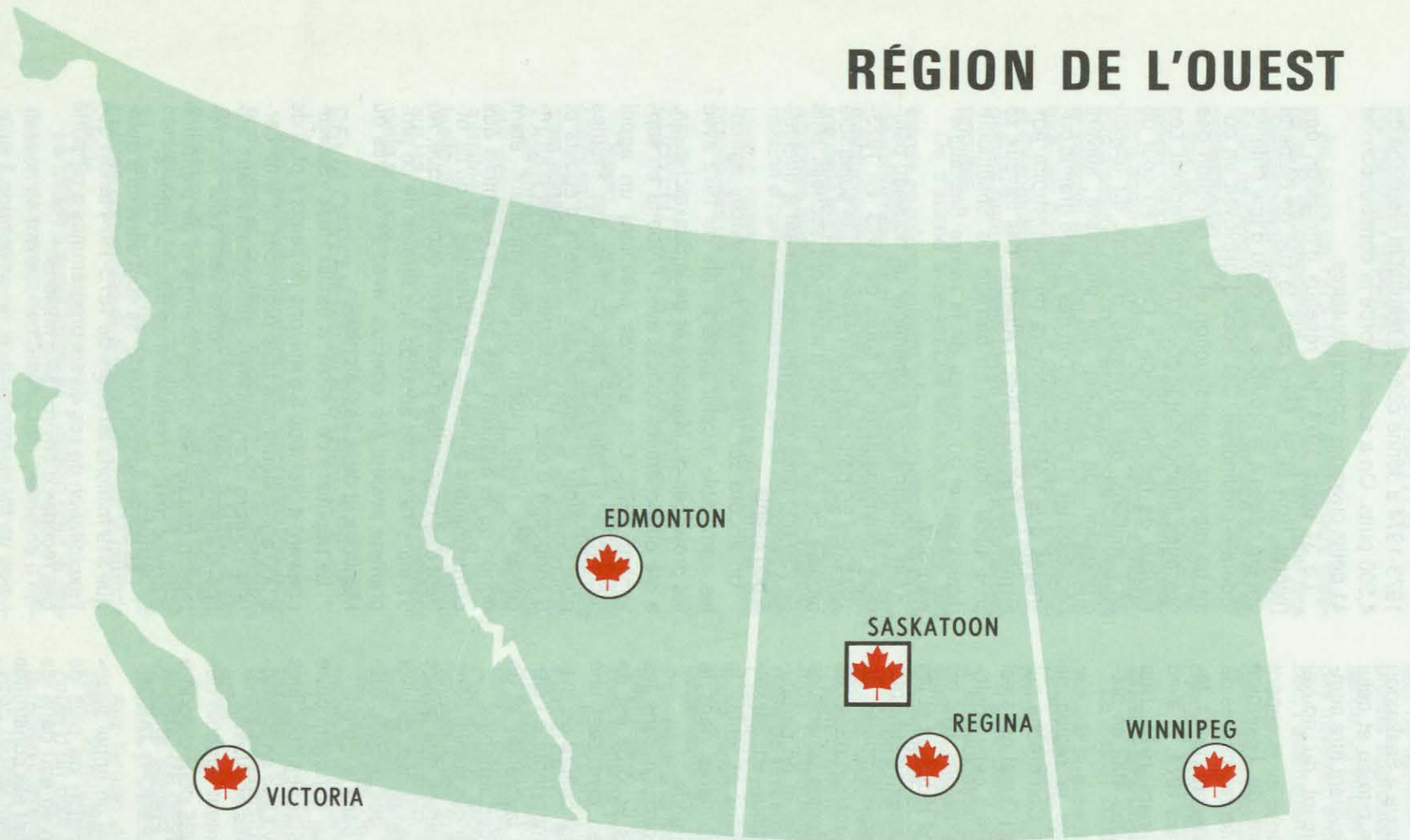
Pour les autres possibilités d'emploi et de revenu, on a entrepris divers projets d'implantation, d'agrandissement ou de modernisation d'entreprises de transformation ou de fabrication utilisant des ressources naturelles renouvelables, ainsi que l'aménagement ou l'agrandissement de parcs et installations touristiques publics et l'amélioration de peuplements forestiers dans les terres de la Couronne. Les dépenses totales se sont chiffrées à \$1,263,215.

Dans le cadre d'autres projets fédéraux, \$65,648 ont servi à aider des Indiens qui s'adonnent à l'agriculture et à les appuyer dans leurs projets d'aménagement d'installations touristiques dans le nord de l'Ontario.

On a conçu un projet spécial de régularisation des crues en vue de protéger d'excellentes terres agricoles menacées par les orages et le niveau élevé du lac Érié. Ce projet a été autorisé aux termes d'une entente spéciale ARDA en date du 20 mai 1973 qui prévoyait des dépenses publiques de \$2,700,000 qui devaient, dans une proportion de 90 p. 100, être partagées à parts égales par les gouvernements fédéral et provincial; le reste devait être versé par les cantons de Harwich, Pelee et Mersea. L'entente a pris fin le 31 mars 1974; le MEER y a consacré \$904,390.

Dans l'ensemble, les dépenses de l'ARDA se sont chiffrées à \$5,883,139. Par ailleurs, les recettes provenant surtout de la vente et de la location de fermes, ainsi que de la vente du bois récupéré à la suite des travaux d'amélioration dans les peuplements forestiers, ont atteint \$1,505,560.

RÉGION DE L'OUEST



 VICTORIA

EDMONTON


SASKATOON


REGINA


WINNIPEG


 BUREAU RÉGIONAL

 BUREAU PROVINCIAL

MANITIBA
RÉGION DE L'OUEST

L'administration du bureau régional de l'Ouest a été transférée officiellement d'Ottawa à Saskatoon le 4 janvier 1974. L'effectif de ce bureau et celui des quatre bureaux provinciaux devaient être complets peu après le commencement du nouvel exercice financier.

L'événement le plus marquant de l'exercice 1973-1974 a été la signature d'ententes-cadres de développement avec la Saskatchewan, le 11 février 1974, avec l'Alberta, le 5 mars 1974, et avec la Colombie-Britannique, le 28 mars 1974. Une entente semblable avec le Manitoba était en préparation.

La politique du ministère dans la région de l'Ouest a également influencé la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest qui s'est tenue le 24 et 26 juillet 1973. Suite à cette conférence, le MEER a entamé des discussions avec les représentants de divers ministères fédéraux et les autorités provinciales dans les domaines suivants: le développement des Terres septentrionales de l'Ouest, l'accès aux moyens de transport dans ces territoires, la révision des ententes spéciales ARDA, le développement industriel et en particulier, celui de l'industrie sidérurgique en Saskatchewan, l'exploitation des minéraux et, enfin, la planification et l'exploitation forestières dans le nord-ouest de la Colombie-Britannique.

Le programme ARDA s'est poursuivi dans les quatre provinces. L'objet de ces accords est de hausser les revenus agricoles en favorisant une plus grande diversification de l'agriculture de manière à donner une place plus importante à l'élevage du bétail dans les régions favorables et en améliorant la réserve des ressources agricoles.

Le ministère a continué à verser des subventions à l'industrie dans les diverses parties des quatre provinces de l'Ouest. Au cours de l'année, celui-ci a aidé 72 entreprises à réaliser des projets susceptibles de créer 2,198 emplois dans la région.

On a aussi poursuivi les travaux d'infrastructure et de relèvement social dans les zones spéciales du Pas au Manitoba, de Meadow Lake en Saskatchewan et du Petit lac des Esclaves en Alberta.

L'Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP) fut formée en 1935 pour répondre aux problèmes spécifiques des Prairies et fut intégrée au MEER en 1969.

Durant l'année, l'ARAP a fourni un appui financier et technique pour la réalisation de plus de 7,000 projets. Pour l'alimentation en eau dans les fermes, 2,600 fosses-réservoirs ont été construites ce qui donne une augmentation de 70 p. 100 par rapport au dernier exercice financier. Le program-

me de creusage de puits qui a été inauguré en 1973-1974 a donné comme résultat le creusage de 4,500 puits. On a aussi amorcé la construction de 41 petits ouvrages communautaires.

Le 31 mars 1974, les réseaux d'irrigation des rivières Bow et St. Mary dans le sud de l'Alberta ont été cédés à la province, en vertu d'une entente fédérale-provinciale. Cet accord prévoyait en outre un plan de reconstruction et de réfection des ouvrages, financé par le gouvernement fédéral. Les travaux de reconstruction à Calgary, au coût de \$4.4 millions, des ouvrages d'amont du réseau d'irrigation de l'Ouest ont progressé suivant l'échéancier. Il s'agit de l'un des quatre grands ouvrages que l'ARAP rénovera ou reconstruira aux termes de l'accord avec l'Alberta. Les travaux se sont aussi poursuivis au barrage de Shellmouth (Manitoba) et au réseau de la rivière Saskatchewan-Sud.

On a commencé à aménager un nouveau pâturage communautaire au cours de 1973. En 1973-1974, les 95 pâturages de l'ARAP d'une superficie globale de 2.4 millions d'acres ont accueilli plus de 230,000 têtes de bétail, appartenant à quelque 5,800 clients.

Un accord sur les centres de services agricoles, semblable à celui signé à l'été de 1972 avec les provinces du Manitoba et de la Saskatchewan, a été officiellement conclu avec l'Alberta en septembre 1973. Ces accords prévoient un appui technique et financier aux centres des Prairies pour les aider à installer des réseaux d'égouts et d'adduction d'eau. Les centres désignés pour recevoir de l'aide jouent un rôle important, étant donné qu'ils assurent des services essentiels aux communautés agricoles avoisinantes et qu'ils offrent des possibilités d'expansion économique. Au 31 mars 1974, des accords aux termes de ce programme avaient été conclus avec 24 centres du Manitoba et de la Saskatchewan.

La pépinière de l'ARAP à Indian Head (Saskatchewan) a distribué 5.5 millions de semis à plus de 6,000 agriculteurs des trois provinces et à un certain nombre d'organismes gouvernementaux aux fins d'aménagement de coupe-vent pour la protection des fermes et des champs et de plantation d'arbres pour la réalisation de travaux publics.

Les dépenses de l'ARAP se sont élevées à quelque \$19 millions au cours de 1973-1974 tandis que l'exploitation de ses divers programmes a rapporté des recettes d'environ \$4.9 millions.

EXPLOITATION DES POSSIBILITÉS DE DÉVELOPPEMENT

Au cours de 1973-1974, le gouvernement fédéral et le gouvernement du Manitoba ont tenu des discussions intensives. Il en a résulté une entente-cadre de développement qui devait être signée au printemps de 1974.

Par le biais de l'entente, les deux gouvernements concentreront leurs efforts sur le développement socio-économique de la province, afin surtout d'assurer des choix et des possibilités viables et valables aux habitants du grand Nord. L'agriculture, les possibilités de développement industriel et d'exploitation des ressources ainsi que l'aménagement rural et urbain feront également **partie** des priorités.

On s'attend à ce qu'une entente auxiliaire soit signée au même moment, afin de permettre la prise de certaines mesures provisoires qui devraient éventuellement s'intégrer à la stratégie à long terme dans le grand Nord. La fabrication de machines agricoles ainsi que la production et la commercialisation d'huile végétale et de bétail comptent également parmi les projets envisagés comme des possibilités de développement.

SUBVENTIONS À L'INDUSTRIE

Depuis la mise en application du programme LSDR en 1969 jusqu'au 31 mars 1974, le ministère s'est engagé à verser \$36,770,929 en subventions à 228 entreprises au Manitoba. Ce projet est fondé sur des prévisions d'investissement en actif admissible de \$187,530,336 et sur la création éventuelle de 7,935 emplois. Les versements à valoir sur les offres se sont élevés à \$19,237,238 pendant cette période.

DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL SPÉCIAL

Afin de contrebalancer les répercussions économiques et sociales découlant de la fermeture de la base des Forces canadiennes à Gimli, cette dernière a été cédée au Manitoba afin qu'elle soit convertie en un parc industriel. Le MEER a versé \$1.6 million pour aider la province à absorber les frais de conversion et d'exploitation de la période initiale.

Le MEER a aussi fourni \$1.1 million pour la réalisation de travaux de construction créateurs d'emplois à court terme et le raffermissement du potentiel naturel de Gimli au titre des loisirs. On a reculé la date limite de l'entente au 30 septembre 1974

afin de terminer les installations récréatives. Les projets approuvés comprennent un port de plaisance, un village du pêcheur, un parc de roulottes, des travaux d'embellissement dans la ville, un musée, l'aménagement des rives, ainsi qu'une bibliothèque et un centre d'interprétation. Les dépenses du ministère se sont élevées à \$476,868.

PROGRAMMES DIVERS

ZONES SPÉCIALES

Le Pas — Tous les travaux d'infrastructure prévus par la première et la deuxième ententes sur la zone spéciale du Pas sont terminés en majeure partie.

Le 12 mars 1973, on a ratifié une modification à la deuxième entente afin d'accorder une aide supplémentaire à la ville et lui permettre ainsi d'aménager et de viabiliser un parc industriel, de construire une bibliothèque de district, de prolonger les réseaux d'égouts sanitaires et pluviaux et d'entreprendre un programme de réfection des rues. La modification prévoyait aussi l'aménagement de réseaux d'égouts et d'adduction d'eau à Cranberry Portage, ainsi que l'amélioration de la route provinciale 283 à l'ouest du Pas. Les engagements du MEER dans la zone spéciale du Pas, suite à la modification de mars 1973, se chiffrent à \$8.8 millions en contributions et \$6 millions sous forme de prêts.

Les programmes de formation des corps de main-d'oeuvre se sont poursuivis. On a organisé des stages de formation en cours d'emploi à l'intention des habitants de la zone spéciale, à Le Pas, Cormorant, Moose Lake, Easterville et Grand Rapids. Dans le cadre du programme information-communication, on a continué à faciliter la diffusion bilatérale de l'information afin de renseigner les habitants de la zone spéciale sur les événements et les nouvelles possibilités dans la région.

Le total des dépenses du ministère au cours de l'année financière s'est élevé à \$1.4 million sous forme de contributions et \$570,000 sous forme de prêts.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RURAL (FODER)

Aux termes d'une entente FODER conclue en 1967, le ministère partage avec le Manitoba les coûts d'un plan de développement décennal pour la région d'Interlake au Manitoba, une région d'environ 10,000 milles carrés entre les lacs Winnipeg et Manitoba qui compte une population d'environ 60,000 habitants. Au cours de la septième année

d'application du plan FODER pour cette région, on a mis l'accent sur des ensembles de programmes destinés aux agriculteurs, aux pêcheurs et autres salariés de la région.

Quatre-vingt-sept agriculteurs ont participé au programme de diversification agricole, ce qui porte le total à 144. Aux termes du programme d'aménagement des services d'eau dans les fermes, on a octroyé 284 subventions se chiffrant à \$30,000.

Quatre-vingt-huit pêcheurs ont participé au programme de perfectionnement des pêcheurs. Outre le système des registres mis sur pied la première année du programme, les activités ont englobé la présentation du nouvel équipement et des démonstrations de son fonctionnement.

Le Corps de la main-d'oeuvre a continué de dispenser des services de formation et d'orientation. On a mis l'accent sur des projets susceptibles de créer des emplois à long terme dans la partie d'Interlake où les stagiaires désiraient vivre. Quelque 250 personnes ont participé à ce programme au cours de l'année.

On a achevé, ou presque, de grands travaux d'équipement dans les domaines de la construction routière, de la régularisation des eaux et de l'aménagement de parcs et d'installations de loisirs. C'est dans le parc Hecla que tous les travaux d'aménagement de parcs ont été exécutés.

Les dépenses du MEER aux termes du plan ont atteint \$2.2 millions, au cours de l'année financière.

LOI SUR L'AMÉNAGEMENT RURAL ET LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (ARDA)

ARDA — Au Manitoba le programme vise à améliorer les revenus agricoles en étendant la réserve de ressources, par le biais d'un programme global de conservation du sol et de l'eau, et en favorisant certains changements dans la production agricole comme le passage de la culture des céréales à celui de l'élevage dans les régions qui s'y prêtent, grâce au programme de diversification agricole.

L'appui accordé à de tels projets comprend l'étude des eaux souterraines et les programmes du ruisseau Wilson touchant la conservation du sol et des eaux, de même que les programmes des affaires communautaires, des services d'alimenta-

tion en eau dans les fermes et des cliniques vétérinaires en vue de la diversification agricole.

Les dépenses du MEER se sont élevées à \$1.9 million, durant l'année financière.

Entente spéciale ARDA — Ce programme spécial, adopté aux termes de la Loi ARDA pour la période allant jusqu'au 31 mars 1975, vise à donner aux gens d'ascendance indienne des régions rurales du Manitoba, de nouvelles et meilleures possibilités d'améliorer leur situation économique. Le programme prévoit l'octroi de subventions à l'appui de l'établissement ou de l'agrandissement de divers genres d'entreprises commerciales dans les régions rurales où l'on trouve une forte concentration d'autochtones. Les services récréatifs communautaires, les transports et les communications peuvent également bénéficier d'une aide, dans certaines régions rurales choisies.

Afin d'assurer que les autochtones jouent un rôle important et continu dans l'application du programme, des représentants de la *Manitoba Indian Brotherhood*, de la *Manitoba Metis Federation* et de la *Northern Association of Community Councils* ont été nommés à un comité spécial qui étudie et recommande les projets soumis dans le but d'obtenir de l'aide aux termes du programme.

Au 31 mars 1974, on avait accepté des offres d'aide à l'égard de 75 projets comportant des coûts d'immobilisation de l'ordre de \$5.4 millions et devant créer 1,149 emplois. Le ministère s'est engagé à verser \$2.9 millions en subventions pour les projets. Au cours de l'année financière, les dépenses du ministère se sont élevées à \$1.1 million.

ENTENTE SUR LES CENTRES DE SERVICES AGRICOLES

Dans le cadre de cette entente fédérale-provinciale, conclue le 1^{er} août 1972, le ministère se propose de verser \$10 millions sous forme de subventions et de prêts, sur une période de cinq ans, pour favoriser l'aménagement de services d'eau et d'égouts dans des centres choisis desservant les zones agricoles de la province. Au cours de l'exercice financier, on a exécuté des travaux aux termes de ce programme dans neuf agglomérations du Manitoba.

EXPLOITATION DES POSSIBILITÉS DE DÉVELOPPEMENT

Le 11 février 1974, une entente-cadre de développement a été signée entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Saskatchewan. La stratégie de développement exposée dans l'entente prévoit la coordination des programmes fédéraux et provinciaux actuels de développement et la mise sur pied de programmes continus, afin de combler les lacunes des programmes de développement fédéraux et provinciaux. On doit porter une attention spéciale à l'industrie sidérurgique et métallurgique, aux forêts, à l'agriculture, au tourisme et au développement rural et urbain.

Durant l'exercice financier 1973-1974, on a entrepris des discussions sur des projets d'ententes auxiliaires qui permettraient aux deux gouvernements de prendre des mesures conjointes pour faire du bassin de la Qu'Appelle un centre touristique et récréatif permanent et y accroître ainsi les possibilités d'emploi.

Deux autres ententes auxiliaires portant sur l'exploitation des minéraux et l'aide à accorder dans le nord de la Saskatchewan en sont rendues à un stade avancé.

Parmi les autres projets qui font l'objet d'une étude, on trouve l'aménagement de la vallée de la Qu'Appelle, les huiles de graine de colza et autres huiles comestibles, l'élevage et la préparation de la viande, la fabrication et l'entretien de machines agricoles, le développement de l'industrie forestière, les affaires urbaines et communautaires, le tourisme et le développement rural industriel.

STIMULANTS INDUSTRIELS

Depuis la mise en application du programme LSDR en 1969 jusqu'au 31 mars 1974, le ministère s'est engagé à verser \$10,751,211 à 67 entreprises de la Saskatchewan. Ce montant est fondé sur des prévisions d'investissement de capital en actif admissible de \$44,963,332 et sur la création éventuelle de 3,216 emplois. Les versements à valoir sur ces offres se sont élevés à \$5,001,960 durant cette période.

PROGRAMMES DIVERS

ZONES SPÉCIALES

Meadow Lake — L'entente sur cette zone spéciale s'est terminée le 31 décembre 1973, bien que la période de remboursement se poursuive jusqu'au 31 décembre 1974, jusqu'à concurrence du

total de l'engagement fédéral qui est de \$2.8 millions en contributions et de \$1.9 million en prêts.

A l'exception du parc de maisons mobiles qui devrait être parachevé au cours de l'exercice financier 1974-1975, tous les travaux touchant les services communautaires prévus par l'entente sont terminés.

Le programme de formation s'est poursuivi jusqu'au 31 mars 1974 dans le cas des projets entrepris avant la fin officielle de l'entente. Environ 150 stagiaires ont participé à des projets touchant l'industrie forestière, l'agriculture, la gestion et l'exploitation de lieux de villégiature. Le programme visait à développer et à aider les stagiaires à se recycler et à leur faire acquérir de l'expérience sur le marché du travail.

Au cours de l'exercice financier les dépenses totales du ministère dans cette zone spéciale se sont élevées à \$2.6 millions en contributions et \$1.5 million en prêts.

LOI SUR L'AMÉNAGEMENT RURAL ET LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (ARDA)

ARDA — On a mis l'accent sur les programmes destinés à encourager la diversification de l'agriculture pour favoriser l'élevage et d'autres utilisations des terres. Les dépenses du MEER se sont élevées à \$1.5 million.

Dans le cadre d'une entente ARDA distincte, le MEER a continué à fournir de l'aide à quatre bandes indiennes pour leur permettre d'aménager un complexe récréatif ouvert en permanence. Il s'agit du parc Last Oak situé dans la région des lacs Round et Crooked, dans le sud de la Saskatchewan.

Les travaux des principaux projets devançaient l'échéancier. Parmi ceux-ci, on compte le parachèvement des neuf premiers trous d'un golf et la poursuite de la construction d'une voie de raccordement entre une route provinciale importante et le réseau routier interne du parc. Les résultats obtenus au cours de la première phase du programme ont conduit à l'élaboration d'une seconde entente assurant le parachèvement du complexe. Les dépenses fédérales se sont élevées à \$861,000.

Entente spéciale ARDA — Le MEER soutient l'exécution de divers projets visant à susciter des possibilités d'emploi et de revenu aux habitants d'ascendance indienne des régions rurales de la Saskatchewan.

On a modifié les lignes directrices du programme vers la fin de l'année et la portée du programme

a été élargie. Ces changements ont eu pour effet d'accroître le taux d'activité. Ces projets touchaient des domaines comme l'exploitation de la pêche et des forêts, les industries de service et les entreprises agricoles. On a aussi approuvé des études pour l'évaluation de la faisabilité d'autres projets et on a fait 55 offres d'aide. Le montant global de ce programme est de \$1.5 million.

EXPLOITATION DES POSSIBILITÉS DE DÉVELOPPEMENT

Le gouvernement fédéral et la province de l'Alberta ont conclu une entente-cadre de développement le 5 mars 1974. La stratégie de développement esquissée dans ce document institue une nouvelle association fédérale-provinciale d'une durée de dix ans; les mesures conjointes qu'elle prévoit serviront à équilibrer le niveau de la croissance tant rurale qu'urbaine, à susciter des possibilités d'emploi et à diversifier le secteur des ressources primaires afin d'en accroître la transformation. On s'attachera tout spécialement à offrir des possibilités d'emploi durables aux gens qui vivent à l'extérieur des grandes zones urbaines.

On a entrepris des pourparlers au sujet d'une entente provisoire de planification au moment où l'exercice financier tirait à sa fin. Le partage des frais d'études de planification y serait prévu.

On a également étudié la possibilité de conclure des ententes auxiliaires sur la mise en valeur des ressources primaires, industrielles et agricoles.

STIMULANTS INDUSTRIELS

Depuis la mise en application du programme LSDR en 1969 jusqu'au 31 mars 1974, le MEER s'est engagé à verser \$26,277,994 en subventions à 62 entreprises de l'Alberta. Ce montant est fondé sur des prévisions d'investissement de capital en actif admissible de \$144,493,408 et sur la création éventuelle de 2,577 emplois. Les versements à valoir sur ces offres se sont élevés à \$15,808,537 durant cette période.

PROGRAMMES DIVERS

ZONES SPÉCIALES

Petit lac des Esclaves — Les travaux d'aménagement de services collectifs, approuvés aux termes de la seconde entente sur cette zone spéciale et de la modification qu'on y a apportée, se sont poursuivis. En 1973-1974, c'est dans la

ville de Slave Lake que les travaux se sont surtout manifestés: on a terminé l'installation d'une conduite d'eau principale, d'égouts pluviaux, de prises d'alimentation en eau et la construction de voies d'accès. Il en va de même pour la pose du revêtement à l'aéroport de Slave Lake et l'installation de l'éclairage de la piste d'atterrissage. Les travaux sur la route industrielle du nord et la route reliant Sandy Lake et Desmarais ont continué.

En terminant les prolongements de l'embranchement de la voie ferrée et de la canalisation principale d'eau, dans le parc industriel du lac Mitsue, le MEER a rempli ses engagements qui consistaient à fournir de l'aide pour l'aménagement du parc industriel.

Dans le secteur du relèvement social, le Corps de formation a continué d'assurer une consultation intensive, ainsi qu'une expérience au travail, et de former des travailleurs inexpérimentés aux méthodes de travail. Cette initiative vient compléter l'oeuvre des autres activités de relèvement social, notamment les programmes de sensibilisation, d'orientation générale, de recyclage et de formation ainsi que de maintien de l'acquis, destinés aux résidents des centres plus reculés de la zone spéciale du Petit lac des Esclaves.

Pour l'exercice financier, les dépenses du ministère dans la zone du Petit lac des Esclaves se sont élevés à \$1,085,438 en contributions et à \$1,051,793 en prêts. De plus, la quote-part du MEER des programmes de relèvement social a atteint \$894,380.

LOI SUR L'AMÉNAGEMENT RURAL ET LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (ARDA)

Dans le cadre de l'ARDA, les efforts ont porté principalement sur les programmes agricoles, l'alimentation en eau pour l'abreuvement des bétails, le regroupement de terres, l'aménagement de pâturages, le développement des cultures fourragères et le reboisement. Les dépenses du ministère pour ces programmes à frais partagés se sont élevées à \$2.5 millions en 1973-1974.

EXPLOITATION DES POSSIBILITÉS DE DÉVELOPPEMENT

On a signé une entente-cadre de développement avec la Colombie-Britannique le 28 mars 1974. En même temps, le MEER et la province concluaient une entente de planification intérimaire en vertu de laquelle le gouvernement fédéral partagera, jusqu'à concurrence d'un million de dollars, les honoraires d'experts-conseils dont la province retiendra les services pour l'aider à réaliser des études de planification. On a ainsi abordé seize études géographiques sectorielles en vertu de cette entente. Ces recherches et les recommandations qui en résulteront fourniront des renseignements sur les domaines nécessitant des mesures spéciales pour réaliser leur potentiel de développement optimal. Le ministère et la province continuent d'oeuvrer ensemble à la détermination de possibilités de développement et à l'élaboration de stratégies pouvant inclure ces possibilités dans des ententes auxiliaires.

Bien qu'aucune entente auxiliaire n'ait encore été signée avec la Colombie-Britannique, l'examen de deux grandes possibilités fait l'objet d'études intensives. Il s'agit, d'une part, de l'exploitation des forêts du nord-ouest, qui sera envisagée sous l'angle des possibilités de développement de l'industrie forestière et de l'amélioration des installations ferroviaires et, d'autre part, d'études sur l'exploitation des minéraux dans le nord-ouest de la province.

D'autres initiatives particulières ont trait à la région du nord-est, la région des Kootenay, l'industrie fruitière et agricole, l'expansion industrielle et commerciale et le développement des Terres septentrionales.

STIMULANTS INDUSTRIELS

Depuis la mise en vigueur du programme LSDR en 1969 jusqu'au 31 mars 1974, le MEER s'est engagé à verser \$5,325,501 en subventions à 38 entreprises. Ce montant est fondé sur des prévisions d'investissement total en actif admissible de \$23,277,627 et sur la création éventuelle de 1,640

emplois directs. Les versements à valoir sur ces offres se sont élevés à \$2,544,395 au cours de la même période.

LOI SUR L'AMÉNAGEMENT RURAL ET LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (ARDA)

ARDA — On a continué de mettre l'accent sur l'achèvement des travaux d'irrigation entrepris grâce aux ententes précédentes.

On a aussi continué d'aider les industries axées sur les ressources afin de créer de nouveaux emplois dans les zones désignées de développement rural. On a approuvé deux projets commerciaux des entreprises *Decket Lake Forest Products Ltd.* (Burns Lake) et *D. Groot Logging Ltd.* (Smithers).

On a aussi accordé plus d'importance à l'expansion et à l'aménagement de pâturages communautaires dans la région de la rivière de la Paix et des travaux ont été entrepris dans le nord de la vallée d'Okanagan pour l'alimentation en eau dans les fermes d'élevage et de culture fourragère. Les dépenses du ministère se sont élevées à \$1.4 million.

Entente spéciale ARDA — Cette entente prévoit que le MEER acquittera jusqu'à concurrence de 50 p. 100 du coût total d'immobilisation à engager pour l'implantation, l'agrandissement ou la modernisation de diverses entreprises commerciales dans les régions rurales de la Colombie-Britannique où les autochtones forment une grande partie de la population. Une aide est aussi prévue du côté des transports et des communications en faveur d'entreprises qui aideront les indigènes à bénéficier des possibilités d'emploi existantes ou nouvelles.

Les projets conçus aux termes de cette entente feront l'objet d'une révision et de recommandations de la part d'un comité composé de deux représentants d'Indiens inscrits et d'Indiens non inscrits.

Au total, on a accepté 12 offres à l'égard de projets susceptibles de créer 922 emplois. Les sommes engagées par le MEER se chiffrent à \$1,552,500. Les versements effectués se sont élevés à \$161,148.

